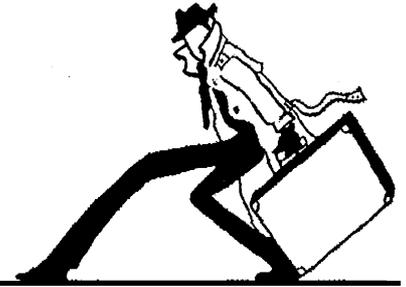


BILLETS D'AFRIQUE et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Anciens numéros disponibles sur <http://www.survie-france.org>

EDITO

La marche continue

Le 29 juin Survie a subi la perte irréparable de son président François-Xavier Verschave. Le prodigieux travail qui a été le sien demeure. Il constitue le socle de nos actions, un acquis dont nous sommes loin d'avoir exploré toutes les voies. Il s'agit de faire avancer sans cesse l'ambition d'un monde où les peuples s'approprient leur destin pour améliorer leurs conditions de vie, où les responsables sont responsables parce qu'ils représentent ceux qu'ils gouvernent, où les grands prennent conscience de leur faiblesse et les petits de leur force.

Il n'y a pas de pause pour le chagrin. L'âpreté des enjeux qui se jouent en Afrique se reflète dans des événements qui ne laissent pas de répit. Le Congo-Kinshasa est toujours en lambeaux, que se disputent tant de vautours à coups de massacres. Le Soudan, une fragile réconciliation à peine obtenue, se voit troublé par la disparition de Garang, éphémère vice-président. En Mauritanie l'adjoint d'un militaire chasse son patron qui, avec son aide, emprisonnait et torturait à tout va. Aux observateurs politiques qui raillent le coup d'État comme « maladie africaine », le journal burkinabè *L'Observateur Paalga* répond : « Tant que le sport favori des gouvernants restera le trucage des élections, tant que les présidents se plairont à tripatouiller les constitutions pour s'éterniser au pouvoir, aucune résolution ne pourra éradiquer les coups de force sur notre continent. [...] Le meilleur antidote aux rébellions, mutineries, coups d'État et autres révolutions de palais, c'est la démocratie, le respect des droits de l'Homme, la bonne gouvernance et la justice sociale. »

La force fait la loi. Au Tchad l'offensive du pouvoir contre les journalistes indépendants est cautionnée par les déclarations indécentes de l'ambassadeur de France. Sy Koumbo Singa Gali, directrice de publication de l'hebdomadaire *L'Observateur*, est la troisième journaliste à être condamnée à une peine de prison au Tchad depuis le début du mois de juillet. Accusée d'incitation à la haine raciale, elle rejoint le coordonnateur du même journal, Samory Ngar, accusé d'atteinte au chef de l'État, qui a écopé de trois mois de prison, ainsi que Michaël Didama, du journal *Le Temps*, condamné à six mois ferme pour diffamation, après avoir publié un reportage sur l'opposition politico-militaire tchadienne au Soudan. Pour Evariste Ngarlem Toldé, président de l'Union des journalistes tchadiens, cette série de procès en cascade vise « à museler la presse privée indépendante ». Au Gabon le journal *Nku'u le Messager* a été suspendu le 11 août. Par un communiqué daté du 12 août, treize titres de la presse privée gabonaise ont informé de leur décision de ne pas paraître tant que cette suspension qu'ils qualifient d'arbitraire n'est pas levée.

Au Congo, l'infâme procès du Beach consacre l'impunité des militaires incriminés, défendus à grands frais par des

Sommaire :	
Salves	p. 1
A fleur de presse	p. 13
Lire	p. 14
Supplément :	
FXV nous a quitté	p. 1

avocats français, en face de victimes intimidées, après qu'en France l'État a élargi un criminel présumé et fait taire la plainte des victimes. La mascarade judiciaire de Brazzaville s'est déroulée sans grand retentissement. Laissera-t-on cette page se refermer ? La normalisation du Togo, avalisant le pouvoir imposé du fils d'Eyadéma, va bon train, bénie par la Francophonie, en dépit de la relation, par Amnesty international, des crimes et des exactions qui continuent à s'y perpétrer contre tout suspect d'opposition, tandis que la Commission des droits de l'Homme de l'ONU tarde à publier son propre rapport. Fermons les yeux et réjouissons-nous puisque Bolloré va étendre son activité sur le port de Lomé.

La crise alimentaire qui sévit dans les pays du Sahel, particulièrement au Niger, est due aux difficultés climatiques certes, mais ces difficultés prennent un tour catastrophique du fait de la pauvreté des populations, victimes, tout autant sinon plus, de la spéculation sur les vivres que de la sécheresse. Or la pauvreté n'est pas un phénomène climatique mais un fait politique. En ce monde l'homme qui a faim est un homme opprimé.

Plus que jamais il faut lutter contre le silence, contre les clichés, car c'est cela qui tue.

Odile Tobner

SALVES

Un peu d'histoire

Le Niger subit en ce moment une famine catastrophique. L'Unicef a publié le 29 juillet un bulletin d'alarme affirmant que 30 000 enfants de moins de cinq ans sont dans un état critique de malnutrition, donc en danger de mort, 250 000 autres doivent être secourus d'urgence. Le gouvernement du Niger estime à 1,6 millions les habitants en situation critique. L'ONU estime que 800 000 enfants auraient besoin de soins et que 3,6 millions d'habitants seraient menacés par la famine.

La grave pénurie alimentaire tient à plusieurs facteurs, tout d'abord la sécheresse de 2004, accompagnée d'une invasion de criquets pèlerins, mais il y a eu aussi des facteurs économiques et politiques. Depuis janvier 2005 les commerçants ont stocké et spéculé sur la rareté des denrées, dont le prix a doublé. Le gouvernement de Niamey non seulement a refusé de procéder à des distributions gratuites de nourriture quand la disette s'est fait sentir mais il n'a pris aucune mesure contre ..



la spéculation sur les denrées. Enfin les organisations internationales ont tardé à réagir, sauf MSF qui, depuis janvier 2005, a ouvert des centres de récupération nutritionnelle.

La France s'est mobilisée très tardivement. Bernard Kouchner s'est montré à la télé et a affrété un avion. Le ministre des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, pour son premier déplacement en Afrique a déclenché l'aide française à la suite de l'appel de l'Unicef. Il a jugé que le Sahel est le symbole de l'échec des politiques du passé. Il ne pensait sans doute pas à l'histoire du Niger.

Mais on peut en effet rappeler cette histoire. Le Niger, qui compte aujourd'hui onze millions d'habitants, a accédé à l'indépendance en 1960 avec Hamani Diori comme président. Celui-ci, fondateur en 1946 du PPN (Parti progressiste nigérien), qui se fonda dans le RDA de Houphouët-Boigny, soutenu par la France, élimina Djibo Bakari, leader du mouvement Sawaba, vainqueur des élections locales de 1957, partisan du non au référendum de 1958. Le mouvement Sawaba fut interdit et son chef exilé.

Avec la découverte, dans les années 1970, d'un important gisement d'uranium, à Arlit, exploité à partir de 1974, qui place le Niger au troisième rang des réserves mondiales, Hamani Diori manifesta sa volonté de s'émanciper de la tutelle française. Il prétendait notamment aligner le cours de l'uranium sur celui du pétrole qui venait de faire un bond. Le 15 avril 1974 Hamani Diori est opportunément chassé du pouvoir par le général Seyni Kountché, ancien de l'armée française, ayant servi en Indochine et en Algérie. Celui-ci suspend toutes les institutions, dissout l'Assemblée nationale et instaure un Conseil militaire suprême où il cumule les fonctions de chef d'État, ministre de la Défense et de l'Intérieur.

Tout aussi opportunément, une fois Seyni Kountché au pouvoir, le cours de l'uranium s'effondre, la France en étant du reste le seul acheteur puisque les autres puissances nucléaires possédaient leurs propres ressources. La France, qui ne possède sur son sol que 4 % des réserves, devient le 4^e producteur mondial d'uranium. C'est ainsi que pendant trente ans la Cogéma a pu, avec le minerai uranifère qu'elle exploite à Arlit, développer la production d'électricité d'origine nucléaire (77 % de la production d'électricité en France, contre 17 % de la production dans le monde). Le traitement chimique du minerai d'uranium, étant donné les très faibles teneurs (autour de 2 pour 1000), se fait près des lieux d'extraction, à l'acide sulfurique. Les habitants du Niger ont donc eu ces nuisances pour tout bénéfice. Pour ce qui est de la générosité française d'aujourd'hui, il faut savoir que l'association de Kouchner est

financée par Areva, ce dont le bon docteur ne s'est pas vanté quand il a fait tout un foin médiatique avec cette aumône [130 000 euros en juin et 120 000 euros en juillet, « soit 0,05 % des 428 millions de bénéfice annuel d'Areva », *Le Canard enchaîné*, 03/08]. Seul de toute la presse française, *Le Canard enchaîné* l'a révélé, et a utilement informé le public du contexte nigérien lié à la France. Kouchner s'est spécialisé semble-t-il comme préposé aux bonnes œuvres des grands bienfaiteurs de l'humanité que sont Total en Birmanie, Areva au Niger.

Voilà comment un petit pays du Sahel devient un pays assisté, un des plus pauvres du monde, dit-on partout, dépendant de l'aide internationale. Depuis la mort de Seyni Kountché, en 1987, le Niger a connu une vie politique assez agitée. L'actuel chef d'État et chef de gouvernement Mamadou Tandja est un vieux routier de la politique. Ancien

militaire ayant participé au renversement d'Hamani Diori, il a été un proche de Seyni Kountché. Il a certes perdu les premières élections démocratiques en 1993, mais le président Mahamane Ousmane a été destitué en 1996 par un putsch qui a placé sur le trône Baré Maïnassara, dont Mamadou Tandja était un proche, revenu au pouvoir en 1999 suite à l'assassinat de Baré par une junte qui n'a pris le pouvoir que durant six mois pour offrir au Niger une constitution démocratique et des élections incontestées, il effectue aujourd'hui son deuxième mandat. Il est l'actuel président de la Cédéao. On ne peut pas dire qu'il ait géré la crise alimentaire que traverse son pays avec une aussi grande compétence que sa carrière politique. Qu'à cela ne tienne, les grandes ONG sont là pour suppléer aux carences locales. Cela donnera de très belles photos dans les News. [OT]

Lettre ouverte au ministre français des Affaires étrangères, au commissaire européen au Développement, et au président de la Banque mondiale

Communiqué commun d'une coalition internationale d'ONG¹, le 28/07

Monsieur le Ministre, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président,

Nous, organisations de la société civile internationale, souhaitons exprimer nos plus vives inquiétudes sur la situation qui prévaut actuellement au Tchad, et déplorons l'absence de réaction de la part des autorités françaises et européennes, ainsi que de la Banque Mondiale.

Outre une dégradation incessante de la situation socio-économique dans le pays, et ce malgré les revenus pétroliers et le volume de l'aide extérieure, dans un contexte politique tendu depuis la révision de la constitution, nous constatons de multiples atteintes à la liberté d'expression à l'encontre de la presse indépendante et des organisations de droits de l'Homme.

Pour le seul mois de juillet 2005, nous enregistrons :

- la condamnation le 18 juillet à 3 mois de prison ferme et 100 000 FCFA d'amende pour M. Samory Ngaramdoume, coordonnateur du journal *L'Observateur*,
- la condamnation le 18 juillet à 3 ans de prison ferme et 1 000 000 FCFA d'amende pour M. Garonde Djarma, collaborateur de la presse privée,
- le réquisitoire du procureur pour une peine de 18 mois de prison ferme à l'encontre de M. Michael Didama, directeur de publication du journal *Le Temps*, dont le délibéré est attendu le 1^{er} août,
- l'interpellation de Mme Sy Koumbo Singa Gali le 18 juillet pour répondre à une plainte du procureur de la République pour incitation à la haine tribale et au soulèvement populaire (elle est citée à comparaître le 1^{er} août). Mme Sy est Directrice du journal *L'Observateur*, Présidente de l'Organisation des Acteurs non Etatiques du Tchad (OANET) et régisseur d'un projet d'appui à la société civile du Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance cofinancé par l'Union européenne et le PNUD.

C'est parce qu'ils ont rédigé des articles critiquant la politique du président Idriss Déby, qu'ils ont été condamnés ou sont en voie de l'être.

Nous déplorons également le discours prononcé par l'Ambassadeur de France au Tchad lors de la cérémonie du 14 juillet [... cité. p. 3].

Relayant l'appel de la Coalition tchadienne pour la Sauvegarde des Libertés et de la Démocratie (COSADEL), nous demandons par conséquent :

au Commissaire européen au développement :

- 1) une condamnation ferme des menaces, intimidations et procédures judiciaires abusives à l'encontre des journalistes tchadiens et autres responsables d'associations de droits de l'Homme,
- 2) l'ouverture d'un dialogue politique permanent et constructif entre l'UE, le gouvernement tchadien et la société civile, conformément aux dispositions prévues par l'Accord de partenariat UE/ACP signé en juin 2000 à Cotonou.

au Ministre français des Affaires étrangères :

- 3) une explication quant aux propos tenus par l'Ambassadeur lors de la cérémonie du 14 juillet dernier à N'Djamena, notamment à l'égard de la presse indépendante,
- à la Banque Mondiale :

- 4) une intervention auprès des autorités tchadiennes pour garantir la liberté de la presse, compte tenu du rôle fondamental que joue la Banque dans la promotion de la réduction de la pauvreté et de la Bonne gouvernance dans le cadre du projet pétrolier Tchad-Cameroun.

Dans l'attente d'une réponse à notre démarche de la part des autorités françaises et européennes ainsi que de la Banque Mondiale, nous resterons extrêmement attentifs à l'évolution de la situation politique au Tchad et au respect des droits de l'Homme dans les semaines et les mois à venir.

1. ACAT France et Tchad, AIRCRIGE, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Agir Ici, Friends of the Earth, AEPPT, APLFT, ARDH Djibouti, Asociacion de Vecinos Picarral-Salvador Allende, APDDH, CDLD, COFANZO, CADH, Cornerhouse, Dritte Welt Journalisten Netzwerk e.V., DSF, Environmental Defense Fund, FCD, FERN, FRLL, Forests Monitor, Global Witness, Greenpeace, Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme, Ligue Togolaise des Droits de l'Homme, MBDHP, OSEPA (DDH), OREPI, OMAC, Peoples Solidaires, RADDHO, RMS, RFJAE Strasbourg, Rettet den Regenwald, Secours Catholique / Caritas, Survie, UEPAC, UJT, URPT.



Tchad : "Bravo Déby !"

Pour louer les aspects « novateur » et « développementaliste » de son projet de répartition des revenus pétroliers au Tchad (80 % des recettes de l'or noir allouées aux secteurs prioritaires de développement), la Banque mondiale avait répondu aux interrogations de la société civile en soulignant le caractère structuré, et désormais contrôlable, de l'utilisation de cette nouvelle manne financière.

Cinq ans après, force est de constater que la majorité des craintes des ONG tchadiennes et internationales étaient fondées ; (1) le collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières est très insuffisamment armé pour veiller à la bonne répartition de ces recettes, (2) le pays est en état de délabrement socio-économique, (3) la crise politique et institutionnelle s'accroît avec le trucage du référendum de juin 2005 permettant à Idriss Déby de briguer un troisième mandat présidentiel en 2006, un énième remaniement ministériel autour d'un premier ministre fidèle (l'un des meilleurs conseillers du Président en terme de révision constitutionnelle), enfin (4) l'acharnement contre les journalistes indépendants les plus influents (citons notamment la peine de 3 ans de prison ferme prononcée le 18 juillet dernier contre le collaborateur de presse Garonde Djama, celle de 6 mois fermes prononcée le 8 août à l'encontre du directeur du journal *Le Temps*, Michael Didama, et le réquisitoire de 1 à 3 ans de prison ferme contre Mme Sy Koumbo Singa Gali¹, Directrice du journal *L'Observateur*, présidente de l'Organisation des acteurs non-étatiques du Tchad (OANET) et régisseur d'un projet d'appui à la société civile du Programme d'appui à la bonne gouvernance cofinancé par l'Union européenne et le PNUD), tous accusés pour avoir publié des articles critiquant sévèrement la politique du président Déby.

Dans ce contexte, la France qui, rappelons-le, avait été le seul État européen à féliciter le Président Déby pour sa réélection en 2001 à l'issue d'un scrutin dénoncé par les associations de droits de l'Homme et le Parlement européen, s'est encore une fois illustrée par son soutien sans faille au régime en place, poussant plus loin encore que ce dernier la dénonciation de la presse privée. On citera notamment son **ambassadeur**, Jean-Pierre Berçot, dans un discours minutieusement préparé pour la cérémonie du 14 juillet, une mise en garde **"contre une presse qui cherche à**

salir, par tous les moyens, l'image extérieure du Tchad et des Tchadiens", en rappelant que *"les médias ont pour mission d'informer la population, pas de la manipuler et encore moins d'instiller la haine raciale ou d'encourager les conflits ethniques internes"*. Saluons ici l'action de la France pour veiller au sacro-saint principe de stabilité en Afrique, même si celui-ci pressurise encore un peu plus les bombes à retardement...

Relayant l'appel de la Coalition tchadienne pour la sauvegarde de la démocratie et des libertés (COSADEL), Survie a initié une lettre ouverte au ministère français des Affaires étrangères, au commissaire européen au Développement et au président de la Banque mondiale le 28 juillet (voir encadré). Peu après, lors d'un point de presse du ministère des Affaires étrangères (MAE), à la question d'un journaliste curieux de connaître la réaction du ministre à ce courrier, le porte-parole a répondu que les signataires en auraient la primeur. Les signataires attendent toujours. Au point de presse du MAE du 10 août, un autre journaliste curieux a demandé ce que le Ministère pensait *"de l'arrestation de plusieurs journalistes au Tchad"*. Réponse : *"Il ne nous appartient évidemment pas de nous prononcer sur des procédures en cours dans un pays étranger, mais de manière générale vous connaissez l'attachement résolu de la France à la liberté d'expression en général et à la liberté de la presse en particulier, partout dans le monde"*. Cet attachement résolu *"ne peut-il pas vous conduire par exemple à appeler à leur libération comme vous le faites dans d'autres cas ?"* rétorque le journaliste. La réponse du porte-parole laisse penser que la question tombe dans le domaine des "cas particuliers" : *"C'est un sujet que nous avons eu l'occasion d'aborder dans le cadre de notre dialogue avec les autorités tchadiennes"*. [Guillaume Olivier]

1. Le 15/08, Mme Singa Gali a été condamnée à un an de prison ferme. Elle a été immédiatement incarcérée à la maison d'arrêt de N'djaména, située à un jet de pierre de l'ambassade de France et du siège de l'Union européenne de la capitale : ni l'un ni l'autre n'a émis la moindre protestation (le silence de l'UE est d'autant plus étonnant que la présidente de l'OANET est une personnalité, jusqu'à présent, hautement considérée par cette institution). Les organisations tchadiennes de défense des droits de l'Homme ont accompagné la journaliste jusqu'à la prison où elle est désormais enfermée, en chantant l'hymne national.

Togo : mission d'enquête pour des prunes ?

Le 10 juin dernier, la Haut commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH), Louise Arbour, a annoncé l'envoi d'une mission d'enquête au Togo « sur la situation au Togo entre le 5 février et le 5 mai (2005), en relation avec le scrutin présidentiel du 24 avril » : cette mission, arrivée à Lomé le 13 juin, en est repartie le 25. Elle devait très rapidement adresser son rapport à la Haut commissaire, laquelle devait en rendre publiques les conclusions et recommandations. Sept semaines plus tard, du côté du HCDH, silence radio. Nous avons pris contact avec le bureau du porte-parole du Haut commissariat, José-Luis Diaz, pour connaître la date de la publication du rapport. Réponse : pas avant plusieurs semaines. Et quelles sont les raisons d'un tel retard ? Notre interlocutrice (Monsieur Diaz est en congé) a répondu : « Ils sont en train de finaliser le rapport ». Constatons qu'ils ne sont pas rapides. En raison d'informations – venant de sources fiables – selon lesquelles l'accouchement du rapport posait problème, nous avons demandé s'il était exact que les membres du Conseil de sécurité discutaient de l'opportunité de sa publication, et s'il était exact que le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, serait réticent en ce qui concerne sa publication. La dame affirme n'en rien savoir...

Selon nos informations, le rapport de la mission du HCDH est entre les mains de Louise Arbour et de Kofi Annan depuis plusieurs semaines. C'est ce qu'affirment, depuis notre appel à Genève, d'autres sources, d'une fiabilité incontournable (mais sous couvert d'anonymat). Elles ajoutent que la publication du rapport dans son intégralité est peu probable, au même moment où des sources diplomatiques l'annoncent (sans commentaire quant au contenu) pour au plus tard mi-septembre.

Décidément, le peuple togolais n'intéresse pas grand monde. À la suite de la Cédéao, de l'Union européenne, l'ONU s'y met ? Un scandale de plus à l'horizon ? Si c'est le cas, il ne pourra être question de le laisser passer.

Remarquons au passage la déclaration du ministre français des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, qui affirme que les principes qui guident l'action de la France en Afrique *"sont clairs : respect du socle démocratique qu'est l'élection"* [Le Parisien, entretien, 12/08]. Comme au Togo Monsieur le ministre ? Une place pour les principes, beaucoup de place pour des exceptions. [Sharon Courtoux]



Togo : le grand ballet des dupes en queue de pie

Succédant en avril dernier à son père dans les conditions démentielles et abracadabrantes que l'on sait, Faure Gnassingbé commence à déchanter. Ses parrains françafricains, notamment Chirac et Bongo, tardent à concrétiser leurs montagnes de soutiens et de promesses, et « le Petit » (son surnom) regrette avec une pointe de nostalgie sa vie de dandy sans soucis et fort argenté du temps de son père. Sa sérénité bonhomme ne trompe pas, car des soucis s'amoncellent sur ses bureaux de façon himalayenne.

Chirac, désormais aux abonnés absents, ne lui téléphone plus et manifeste un certain agacement quand le fiston de son « ami personnel » est au bout du fil (ombilical). Confronté lui-même à la décrépitude du pouvoir et vieilli par le double coup de semonce du référendum sur la constitution européenne et de l'échec de la candidature de Paris aux JO de 2012, la « stabilité » du pouvoir du « Petit » n'est plus la préoccupation existentielle de l'hôte de l'Élysée. Le bulldozer de la Corrèze hésite encore à choisir entre une politique françafricaine réputée inefficace, dont il se veut toutefois le garant historique, et les velléités réformistes prêtées à tort ou à raison à son Premier ministre de Villepin. Mais le fiston, qui a entendu parler de la capacité de métamorphose brusque de son parrain, une véritable girouette politique, craint d'être lâché et de faire les frais d'une politique africaine reformulée.

Contrairement à ses engagements Chirac n'a rien fait pour que le Togo figure sur la précieuse liste de pays dont la dette a été allégée ou annulée et pour que l'Union européenne lève la mesure de suspension de ses subventions, imposée depuis 1993 pour « déficit démocratique ». La visite à Bruxelles du Premier ministre togolais, Edem Kodjo, homme lige de la France, s'est avérée une catastrophe. Attendu avec des liasses d'euros pour faire quelque joyeuse bombance, il est rentré à Lomé plutôt déprimé, couvert de quolibets et de grosses coupures de mensonge lorsqu'il a tenté de faire passer l'aide aux réfugiés togolais pour une subvention accordée à son gouvernement. Du coup Edem Kodjo, « l'homme providentiel capable... » de convaincre Bruxelles que le Togo est un pays démocratique, des droits de l'Homme et de bonne gouvernance, en passant par pertes et profits les dernières mascarades électorales, n'est plus en odeur de sainteté à la cour. Les grandes qualités de « technocrate brillant »

et de « grand commis de l'État » qu'on lui trouvait à sa nomination se sont muées en autant de vices et de défauts. Il n'est plus capable de transformer du métal vil en or pur. Il est devenu subitement « le Vieux » (surnom dont Faure l'affuble), rivé à l'œsophage du « Petit » et du clan familial avec un gouvernement ventripotent (30 membres quand même) où se retrouve la crème de la médiocrité du pays, et où s'entendent merveilleusement les bourreaux et les victimes d'hier pour se remplir les poches des rogatons laissés par le clan Eyadéma, qui contrôle tous les marchés légaux, illégaux ou mafieux du territoire : c'est ce qu'on appelle ici « travailler de l'intérieur pour changer le pays ».

Par ailleurs, rien n'est joué au sein de l'armée, ce terme qu'on emploie par euphémisme à défaut de mieux. Sa monoethnicité n'est pas synonyme de monolithisme, loin s'en faut. De jeunes officiers supérieurs formés dans des écoles de guerre françaises, et quelque peu soucieux de voir leur institution se républicaniser, admettent de moins en moins le rôle politique imposé à l'armée jusqu'alors par le clan Eyadéma. Ils n'ont pas fini de digérer la manière dont la crise successorale a été réglée. Il faut savoir que, des cinq généraux putschistes du 5 février dernier qui ont porté Faure Gnassingbé au pouvoir, quatre étaient à la retraite et certains d'entre eux étaient ou sont liés au trafic de la drogue, du diamant du sang, du blanchiment de l'argent. Faure est beaucoup plus l'homme de ces généraux mafieux qui contrôlent l'armée que de l'institution militaire en tant que telle. Et cette situation ne plaît pas à ces jeunes officiers supérieurs, évincés pour la plupart des postes de commandement stratégiques au profit des hommes du clan présidentiel, qui les promeut à la hussarde en dépit de leur analphabétisme militaire notoire.

Le fait de voir le chef d'état-major des armées, le général Zaccharie Nandja, malgré d'insistantes pressions, refuser mordicus d'entrer au gouvernement d'Edem Kodjo indique probablement qu'il faut aller vers un désengagement de l'armée de la vie politique et, dans cette hypothèse, cela n'annonce pas de nuits sereines pour « le Petit ». Son demi-frère Kpatcha Gnassingbé, qu'il a nommé au ministère de la Défense pour sa médiocrité, est l'homme le moins indiqué pour ce poste et est considéré à ce titre comme une provocation. S'estimant biologiquement plus légitime pour exercer le pouvoir, il taillerait des croupières à son frère et les chaumières bruissent déjà de rumeurs de coups d'État

et de cabale d'empoisonnement. Alors le fiston, comme le faisait son père, noie les militaires sous des pluies diluviennes de billets de banque. Survenu cet été, le renoncement du président béninois Mathieu Kérékou à modifier la constitution pour s'assurer un énième mandat, le coup d'État en Mauritanie et la mort du général Jeannou Lacaze, parrain militaire du système Eyadéma, sont des événements horoscopiques qui n'inspirent pas sérénité au clan. On envoie Kpatcha Gnassingbé en catimini en France pour s'approvisionner en armes et en munitions. Mao n'a-t-il pas enseigné que le pouvoir se trouve au bout du fusil ?

C'est d'un mauvais œil que Lomé voit les 40 000 réfugiés togolais éparpillés au Bénin et au Ghana qui refusent de regagner leur pays. Ils sont considérés comme de « faux réfugiés » qui portent atteinte à l'image idyllique du pays et, de temps en temps, des éléments du pouvoir leur sont envoyés pour leur donner les leçons appropriées, lesquelles ne dissuadent pas outre mesure des Togolais de prendre la route de l'exil, lorsqu'ils sont confrontés aux exactions des milices paramilitaires qui continuent leurs œuvres cinq mois après le scrutin contesté. Cette image idyllique est écornée dans les récents rapports d'Amnesty international, de la Ligue togolaise des droits de l'Homme et dans les études de Survie ainsi que dans les articles de presse. Et c'est avec une certaine appréhension que le pouvoir togolais attend le rapport de l'ONU qui s'est finalement décidée à le rendre public après ses hésitations initiales. La méfiance est donc grande, même si l'on ironise qu'un rapport est, avant et après tout, un amoncellement de pages destiné à bâillonner le rapporteur et son commanditaire.

Pour redorer son blason, « le petit » Faure libère à tout va. C'est d'ailleurs l'un des rares gestes positifs qu'il a posés depuis sa prise de pouvoir. Dans un pays où il n'y pas, officiellement, de prisonniers politiques, il libère officiellement des prisonniers politiques civils. Il libère aussi des militaires, que son père avait embastillés, en attendant de les envoyer de nouveau en prison pour « coup d'État » contre sa personne. Il a libéré le lieutenant-colonel Narcisse Yoma Djoua, le militaire le plus puissant après le général Eyadéma dans les années 1980, tombé en disgrâce et embastillé en 1996. Il a réussi, avec la complicité du responsable de la DGSE à Lomé, à retourner le lieutenant-colonel Kouma Biténiwé, ancien chef d'état-major de l'Armée de terre et bras droit de Djoua.



Rentré d'exil du Burkina Faso où il a abandonné ses hommes, le lieutenant-colonel Biténiwé est maintenant au service de Faure. Mises en rapport avec le contexte militaire global, ces libérations en cascade, qui n'entrent dans aucune économie générale de sortie de la crise successorale, ne sont pas à l'avantage de Faure : elles traduisent plutôt la fragilité du régime que sa stabilisation.

Le programme de gouvernement présenté par le Premier ministre à l'Assemblée nationale témoigne qu'il n'y a pas de politique (globale ou sectorielle) pour le pays et qu'on gouverne à la hussarde. Ainsi en guise de politique sociale, des opérations coup de poing sans lendemain sont-elles menées contre les mineures prostituées du quartier Dekon de Lomé. Mais les clients de ces pauvres gamines se comptent nombreux au sein du pouvoir. De même comme substitut à une politique étrangère, Faure voyage beaucoup. Il se rend auprès des membres du Syndicat des chefs d'État africains qui l'adoubent. En attendant de se rendre à Paris, source transcendante de légitimation des pouvoirs françafricains, il espère rencontrer le grand « ami personnel » de son père au sommet franco-africain de Bamako en novembre prochain.

Faure a été propulsé dans un fauteuil fait d'impasses. Le renchérissement du baril du pétrole, qui entraîne une série de hausses, tire les revenus modestes vers le bas, la spéculation sur les produits vivriers tire les dépenses alimentaires vers le haut. Le gouvernement Edem Kodjo n'a rien d'autre que l'écoute polie et les mains vides à offrir aux syndicats venus négocier une hausse des salaires, bloqués depuis plus de vingt ans, et irrégulièrement versés. Appelleraient-ils à la grève que les grévistes seraient radiés et remplacés par la nuée de chômeurs diplômés frappant à la porte du travail. Bref le pays marche à grands pas vers un précipice abyssal. La vie agresse constamment les vivants (les morts doivent se réjouir de l'avoir échappé belle, la mort restant la seule issue viable ici !) et, pour pouvoir vivre un peu décemment, ils doivent s'adonner au commerce illicite dont la frontière avec la licéité ne dépasse pas toujours l'épaisseur d'un papier de cigarette, pour paraphraser les propos du Premier ministre à l'Assemblée nationale, évoquant l'union sacrée existant entre lui et le fils de son ancien patron qu'il avait eu à biberonner à la fin des années 1960. Faure et son clan ont transformé le Togo en un véritable porte-avion mafieux sur lequel la marine française a arraisonné

en juillet 2004 le navire togolais, *Pitéa*, chargé de trois tonnes de cocaïne pure. Et tout récemment, en août dernier, la police française a démantelé en région parisienne un trafic de voitures auquel seraient mêlés des proches de Faure, selon les dépêches de presse.

Le Togo va mal, il va très mal. On ne sait par quelle alchimie ses enfants tiennent encore debout. Mais dans ce banquet de dupes, non seulement les invités sont en goguette et en queue de pie, mais encore ils sont tout de blanc gantés et exhibent des masques à la Zorro qui déforment en images paradisiaques la dure réalité à laquelle les gens ordinaires sont confrontés. Le prochain sommet franco-africain de Bamako sera la cerise sur le gâteau pour les invités au banquet de dupes. En effet Jacques Chirac y verra des Africains « heureux très heureux », et Faure y sera l'attraction de ses pairs : un concentré subliminal de leur imago. [Comi M. Toulabor, CEAN-Sciences Po Bordeaux]

Meaux, maux, mots : un procès bidon loin du Beach

Un procès où les accusés¹ de crimes les plus graves comparaissent libres, arrivent au tribunal en voiture avec chauffeur, entourés de gardes du corps armés qui les accompagnent dans la salle d'audience ; où absence d'instruction et dysfonctionnements de la justice n'empêchent pas le spectacle de continuer ; où les accusés ont plus de temps de parole que les familles des victimes d'un massacre (par ailleurs intimidées par la présence des hommes armés)... Il s'agit du spectacle mis en scène par les autorités congolaises, joué à Brazzaville du 19 juillet au 13 août, le *Procès des disparus du Beach*.

Bref rappel : Au mois de mai 1999, au moins 350 réfugiés congolais originaires du Pool (sud du Congo), à leur retour de la République Démocratique du Congo (RDC) via le Beach (le point de passage fluvial entre Kinshasa et Brazzaville) à la suite d'un accord entre les deux Congo et le Haut Commissariat pour le Réfugiés (HCR), ont été arrêtés par des agents publics, puis massacrés près du palais présidentiel. Des rescapés du massacre, réfugiés en France, ont porté plainte contre de présumés responsables du crime, notamment le Général Dabira (2002), inspecteur général des armées à l'époque des faits, et le Général Jean-François Ndengué (2004), patron de la sécurité intérieure, tous deux propriétaires de domiciles en Seine et Marne. Une information judiciaire est ouverte en

février 2002 au Tribunal de grande instance de Meaux.

Entendu une première fois, Dabira retourne au Congo où les autorités refusent qu'il se rende à la deuxième convocation du juge d'instruction. Quant à Ndengué, interpellé le 1^{er} avril 2004, il est placé en garde à vue, mis en examen par le juge d'instruction, puis transféré à la prison de la Santé dans la journée du lendemain. Dans la soirée, le procureur de Meaux fait appel à ces procédures. Le 3 avril, à 2 heures du matin, la Présidente de la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris, réveillée en pleine nuit, annule les décisions du juge. Le 23 novembre 2004, la première chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris annule l'ensemble de la procédure concernant l'affaire des disparus du Beach. La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (ODCH) se sont pourvus en cassation (décision fin 2005 ou début 2006). La balle est dans le camp congolais. Qu'en est-il ?

« *C'est une parodie de justice* » a déclaré le Président d'honneur de la FIDH et avocat des rescapés du Beach, Patrick Baudoin, à une conférence de presse tenue au CAPE le 12 août, ajoutant : « *Sans vérité, il n'y a pas de justice* ». Me Baudoin a souligné que l'instruction n'avait donné lieu à aucun déplacement sur les lieux du crime décrits par les survivants et les témoins, que les différentes listes des disparus n'avaient pas été comparées... en somme, les faits n'ont pas été établis, et le verdict, le 17 août, a en effet prononcé l'acquiescement de tous les accusés ! Tout en condamnant l'État à indemniser les familles des victimes. Un crime sans coupables ? En tout cas la réalisation d'un scénario écrit à l'avance.

Des Présidents aux mains couvertes de sang et d'or noir. Un procès bidon donc, offert par le Président congolais Denis Sassou Nguesso au Président français Jacques Chirac contre l'annulation des procédures de Meaux (jusqu'à l'ouverture de celles-ci, le Congo a nié jusqu'à l'existence des faits établis dans le dossier du massacre du Beach). Il s'agit pour le premier d'affirmer la crédibilité et la souveraineté du Congo en « faisant justice » lui-même, et pour le second d'assurer l'opinion française que notre pays n'avait nul besoin de s'en mêler. Si nous ne connaissons pas les détails d'une rencontre entre les deux présidents à ce sujet, nous savons qu'elle a eu lieu et qu'elle a sans aucun doute évoqué les avantages que la France aurait (en termes de besoins énergétiques) à rayer Meaux de la carte.



Hélas pour ces derniers, « **Le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou volontaires du Haut commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies** a informé la FIDH, le 26 juillet, avoir saisi les autorités congolaises pour leur demander des explications sur le cas de 80 personnes nommément désignées, considérées comme disparues » a annoncé Me Baudoin le 12 août, qui a remis la liste en question à la presse². Et de terminer son intervention en affirmant que « *les autorités congolaises se trompent si elles croient avoir effacé les disparitions* ». Personne ne pourrait non plus effacer les cicatrices sur les corps des rescapés du Beach, ni la réalité de ce qu'ils ont vécu et dont ils ont témoigné. Rescapés d'un massacre dont les autorités congolaises portent la responsabilité, objets d'un incroyable mépris à inscrire sur le compte des autorités françaises responsables du déni de justice qu'ils ont subi, ils sont victimes d'une ignoble complicité. Nous saurons sous peu si la justice française saura effacer une part de cette honte.

P.S. Trois des avocats de la défense sont français. Selon plusieurs sources, l'ambassade du Congo à Paris se serait occupé de solliciter les services d'avocats français (considérés comme un atout symbolique) pour jouer un rôle dans le spectacle qui vient de se jouer à Brazzaville. Ceux qui ont accepté auraient été grassement rémunérés par l'État congolais. Ces allégations méritent vérification. Tout accusé a certes le droit d'être défendu, mais quand même... [SC]

1. Les chefs d'accusation : génocide (sic !), crime de guerre, crime contre l'humanité. .

2. Voir www.fidh.org, et les communiqués de la FIDH des 20 et 27 juillet 2005, ainsi que le rapport de novembre 2004, *République du Congo, Affaire des « disparus du beach » de Brazzaville*.

Lire

Procès des « disparus du Beach » de Brazzaville : des crimes sans auteurs !

communiqué de la FIDH, 18/08, www.fidh.org
Ce communiqué cerne tous les principaux aspects de la parodie de procès du Beach.

Mugesera : le protégé du Canada

Le gouvernement du Canada a contourné le jugement d'extradition vers son pays d'origine du Professeur rwandais Léon Mugesera, prononcé le 27 juillet dernier par la Cour suprême du Canada, en évoquant les risques de peine capitale que celui-ci encourrait s'il retournait chez lui.

On connaît Léon Mugesera pour le discours d'incitation à la haine raciale qu'il a tenu le 22 novembre 1992 au

Rwanda. Il était à l'époque membre des cercles influents du Président Juvénal Habyarimana. Sa stratégie rhétorique a consisté à prêter des desseins génocidaires aux forces militaires du camp opposé pour justifier l'assaut hutu à venir, à préconiser l'« extermination » des Tutsi (désignés pour l'occasion comme « cafards » – *inyenzi* –) et à présenter tout Hutu sympathique aux Tutsi comme « traître ». Dans ce discours éminent prononcé lors d'un meeting du MRND tenu à la préfecture, il avait aussi reproché à la justice son approche pas suffisamment *völkisch* (populiste), en incitant les siens à ne se réclamer que d'eux-mêmes. Malgré le rôle stratégique de Mugesera dans le parti génocidaire hutu, tout indique que le Canada cherche activement à neutraliser la décision d'extradition de sa plus haute cour, comme tout processus judiciaire en général, puisqu'il refuse également de juger l'intéressé sur la base de sa propre loi.

Ottawa fait toutefois preuve d'un zèle suspect. Le ministre canadien de la Justice, Irwing Cotler, ne se contente pas de constater son impuissance, mais – en incitant Mugesera à « faire appel auprès du ministre de l'Immigration et invoquer des raisons humanitaires pour demeurer au pays¹ » – il donne au professeur rwandais un appui public et les conseils juridiques afférents qui lui permettront de passer outre le jugement de la plus haute instance juridique de l'État. La sensibilité « humanitaire » du gouvernement canadien ne porte que sur son protégé.

Fait troublant, le ministre se trouve donc à parler d'une seule voix avec l'avocat de Léon Mugesera, Me Guy Bertrand. Celui-ci a recouru à fort mauvais escient au lexique propre aux situations génocidaires ; le Canada, selon lui, ne fait qu'appliquer la loi en se gardant de « déporter » Mugesera. La Cour suprême lui a reproché par ailleurs, lui qui n'en est pas à un paradoxe près, ses dérapages verbaux à teneur antisémite².

De façon générale, la position partielle du gouvernement canadien pour minimiser l'importance de la présence de Mugesera sur son sol – et pour relativiser de ce fait l'importance historique de ce génocide lui-même, donc la gravité de sa propre passivité à l'époque – rappelle les méthodes négationnistes que la France a appliquées chez elle pour nier sa complicité dans le génocide des Tutsi. Cette stratégie rhétorique consiste à diaboliser autant que possible le gouvernement du Front patriotique rwandais (FPR) aux seules fins de passer outre les responsabilités historiques des architectes Hutu du génocide de 1994. De même, le Canada n'a pas jugé bon faire preuve des égards diplomatiques

élémentaires envers l'actuel gouvernement rwandais en l'avisant formellement de sa décision. L'ambassadeur du Rwanda à Ottawa a affirmé avoir pris connaissance de la réaction canadienne par la presse, ce qu'aucune instance gouvernementale canadienne n'a cherché à démentir³. Cette recette est éprouvée depuis dix ans autant par les acteurs du génocide eux-mêmes que par les réseaux « francophones ».

À la Commission des droits de l'Homme de Genève, le Canada se montre également particulièrement scrupuleux au regard de ce gouvernement, entretenant là des soupçons qui se font soudainement moins pressants lorsqu'il s'agit d'analyser les cas tchéchène ou palestinien.

Tout se passe comme si le Canada avait quelque chose à cacher. Le quotidien belge *Le Soir* évoque par exemple la présence au Canada « de nombreux Hutus soupçonnés d'avoir joué un rôle dans le génocide » [23/05/2001], en citant une source rwandaise. Mais les associations rwandaises de Montréal disent avoir elles-mêmes de la difficulté à analyser les composantes de l'immigration rwandaise au Canada. [Alain Deneault]

1. *La Presse Canadienne*, 08/07, *Mugesera ne sera pas extradé s'il est possible de la peine de mort*.

2. Québec, *Le Soleil*, 29/06, p. A13, Vincent Brousseau-Pouliot, *Affaire Mugesera : La Cour suprême blâme sévèrement Guy Bertrand*.

3. Québec, *Le Soleil*, 15/07, *Affaire Mugesera : Le Rwanda ne comprend pas*, Alain Bouchard.

Imbroglie sous les décombres (VIII) : Insécurité et mines de cuivre...

De l'insécurité. Le 5 juillet, la Monuc, Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (RDC), a lancé l'opération *Falcon Sweep* destinée à « assurer le contrôle des zones de la province du Sud-Kivu, où la population est en proie aux exactions de bandes armées ». Le 7/07, l'ONU annonce l'opération *Iron fist*, « afin de sécuriser la zone autour de Bukavu, en proie à des bandes armées de rwandais hutu » (il s'agit des diverses factions composant les FDLR, Forces démocratiques de libération du Rwanda). Le 13/07, la Monuc condamne le massacre de 39 civils, brûlés vifs dans un village du Sud-Kivu, Ntulumbamba, situé à l'ouest de Bukavu (massacre commis dans la nuit du 10 au 11/07, attribué aux FDLR par des habitants de la région). Le 20/07, la Monuc lance l'opération *tonnerre* « afin de protéger la population des groupes



armés, notamment des FDLR, milice hutu composée d'éléments rwandais génocidaires, et de reprendre le contrôle de la zone ». Le 21/07, le gouverneur intérimaire de la province du Sud-Kivu annonce l'assassinat de 13 civils dans le territoire de Shabunda (130 km au sud de Bukavu) qu'il attribue aux FDLR. Les divers groupes des milices extrémistes rwandaises, composées de Hutu en rébellion contre Kigali depuis le génocide des Tutsi rwandais, s'accusent mutuellement de cette tuerie dont, aujourd'hui, la Monuc dit n'avoir trouvé trace, suscitant des interrogations de tous ordres. Le 22 juillet, le chef de la Monuc, William Lacy Swing, annonce sa volonté de créer des zones sécurisées au Sud-Kivu et de pousser les FDLR à rentrer au Rwanda... Début août, la Monuc s'est déclarée préoccupée « par les rapports concordants [...] de nombreux cas de harcèlements, pillages et de graves violations des droits de l'Homme commis par des éléments des troupes des FARDC (Forces armées congolaises) basées dans le Sud-Kivu », et par « les offensives menées sur le terrain contre les FDLR [par les FARDC], dans un mépris total de la protection des populations civiles, et ce, en dépit des nombreuses tentatives de médiation de la Monuc pour faire cesser les combats » Décidément ! De nombreux observateurs, constatant l'inefficacité *monucoise* (dont les forces sont appuyées par des troupes congolaises mal encadrées, mal payées, mal nourries...), s'interrogent sur la volonté de régler un "problème" qui sème la mort depuis une décennie. Les effectifs de la Monuc, bien payés et nourris, sont encadrés par la politique des plus hautes instances internationales (en gros, les membres du Conseil de Sécurité, dont la France...).

Les FARDC s'en mêlent. Dans la nuit du 30 au 31 juillet, l'ancien vice-président de l'organisation de défense des droits de l'Homme *Héritiers de la Justice*, Pascal Kabungulu, est assassiné à son domicile à Bukavu par des hommes en tenue militaire. Trois présumés coupables de cet assassinat, mis aux arrêts à la prison centrale de la ville, ont été aussitôt libérés, le 4/08, par le colonel Thierry Ilunga, Commandant de la 105^{ème} brigade qui contrôle Bukavu, accompagné par le Lieutenant-colonel Rama et le Major Jacques. Ilunga a affirmé que l'arrestation des présumés assassins (qui seraient des chargés de renseignement auprès de la brigade locale) n'avait pas respecté les procédures en la matière. Kabungulu avait déjà été menacé par le Colonel Ilunga en 2003 en raison d'un combat mené avec sérieux, courage et impartialité, et qui ne ménageait pas le Colonel

lui-même¹. Selon de nombreuses sources congolaises crédibles, l'excellente réputation de Pascal Kabungulu est méritée, et le cas du Colonel Thierry Ilunga à examiner moins en fonction de ses liens politico-militaires (RCD Goma, proche de Kigali) qu'en tant que voyou. Les mêmes sources soulignent le nombre de voyous agissant en toute impunité au sein des FARDC – c'est de notoriété publique – sans que les faction qui composent le gouvernement intérimaire congolais auxquelles ils sont liés ne s'en offusquent.

Chez les FDLR, il y a des faucons (incontestablement) et, semble-t-il, des colombes (que Kigali s'emploie à ramener peu à peu au bercail, en utilisant autant de carottes que de bâtons). Le faucon Ignace Murwanashyaka semble avoir été dégomme de la présidence du « mouvement » et remplacé par Emmanuel Hakizimana (ce qui promet des empoignades musclées entre frères d'armes selon des sources bien informées). Les faucons menacent le gouvernement de transition de la RDC (qui a longtemps utilisé et soutenu les milices extrémistes rwandaises dans leur combat contre le Rwanda², avec le soutien discret mais efficace de la France disent les "mauvaises langues") de semer le désordre au sein de l'organisation des futures élections si la RDC, invitée par l'ONU à participer au contrôle des milices, les laissait tomber.³ Au Conseil de Sécurité, la France ferait circuler un projet de résolution visant à augmenter l'effectif de police de la Monuc afin de sécuriser l'organisation des prochaines élections. On ne l'entend guère, cependant, s'exprimer sur la situation (franchement « préoccupante ») en RDC en général, ou en ce qui concerne la sécurité en particulier. Elle est pourtant très présente dans ce pays d'après de nombreuses sources congolaises, « on la rencontre dans toutes les administrations » affirment celles-ci. La question mériterait vérification, mais l'absence de curiosité à cet égard est flagrante, notamment celle de la presse française.

Des mines. Un exemple de la présence française en RDC et de son intérêt pour ce pays : Gécamines. Le Comité de pilotage de la réforme des entreprises publiques (Copirep), guidé en la matière par le président congolais, Joseph Kabila, procède à la restructuration (et la privatisation) de « l'empire du cuivre », la Générale des carrières et des mines : Gécamines. Dans le cadre de cette restructuration, la gestion de la Gécamines sera reprise en main, pendant 18 mois, par la société française de conseil et d'ingénierie Sofreco afin de remettre la société sur ses pieds. Si l'on comprend bien, Sofreco est chargé de rendre la

Gécamines désirable aux yeux de futurs acquéreurs (étrangers...). La Sofreco, selon l'un de ses employés (rencontré à Kinshasa par un de nos interlocuteurs, qui n'a pu élucider à quoi s'employait ledit employé) gère par ailleurs des projets de réhabilitation de routes nationales en RDC pour le compte de la Banque mondiale.

L'intérêt de la France pour la République Démocratique du Congo porte-il en priorité sur les moyens de sécuriser l'avenir du peuple congolais, ou sur les mines ? [SC]

1. Notamment en ce qui concerne les allégations d'extorsions et d'« esclavagisation » de jeunes et d'artisans mineurs à Kamituga en 2003.

2. L'ancien ministre de la sécurité et de l'ordre public, Jeannot Mwenze Kongolo, ami et fidèle sans faille à la « vision » de Laurent Désiré Kabila, vient de tout avouer publiquement, en se proposant de régler le problème des FDLR. Rappelons qu'il fut, du temps du M'zee, celui qui gérait la question.

3. Selon la Commission électorale indépendante (CEI) du Nord-Kivu, les rebelles rwandais ont menacé de perturber le processus d'enregistrement d'électeurs dans l'est de la RDC s'ils n'étaient pas « identifiés, enrôlés et reconnus comme Congolais ».

29 mars 1947 : des chiffres et des mots autour d'un massacre colonial

Œillères médiatiques. Le 21 juillet 2005, Chirac visite Madagascar et les médias français redécouvrent l'île tout d'un coup ! Se passerait-il des choses sur ce grand bout de caillou de l'Océan Indien ? Quel intérêt de la France y défend donc notre brave Président ? Depuis la fin des événements de 2002 en effet, où les deux candidats à la présidence malgache se sont déchirés et ont entraîné leur pays dans une véritable guerre civile, plus rien d'intéressant ne s'y déroule : ni troubles prometteurs de massacre, ni famine à grande échelle. Ce ne sont pas les quelques cyclones annuels qui s'y promènent qui en feront des sujets dignes de ce nom – n'est pas tsunami qui veut ! Pas intéressant donc les grenades qui volent sous le nez des hommes politiques – opposant ou homme du gouvernement, on ne sait plus qui lance, qui balance, qui dégoupille... Il est vrai qu'on a affaire à des apprentis terroristes qui ne parviennent même pas à faire une seule victime ! En lieu et place des fanatiques islamistes anti-mondialistes, on n'a affaire qu'à quelques pauvres paysans volant les poissons rouges que le Président Ravalomanana a amoureusement élevés dans sa vitrine de Madagascar sise au Palais présidentiel – le même Palais qu'a bâti son prédécesseur qualifié de criminel envers la Nation. D'attentat, l'on



ne nous gratifie que la date mythique du 20 mai où le jet de brique d'un fou frappa de plein fouet le cortège présidentiel ! La question métaphysique : comment le fou a-t-il deviné la voiture de Ravalomanana parmi tous ces véhicules aux vitres fumées, sa main était-elle guidée par la colère sourde du peuple et des ancêtres ? Et question subsidiaire : que sont devenus les morceaux de brique scientifiquement expertisés par la garde présidentielle ? Et question subsidiaire bis : qu'est devenu le fou coupable ou le coupable fou ? Pas intéressant non plus les militaires qui chargent les étudiants à Toamasina ou à Mahajanga – ville où est descendu le Président Chirac, on y reviendra. Pas intéressant les stations de radios privées fermées depuis des mois et les journalistes condamnés à des sanctions pénales pour avoir informé le public – il n'y a pas d'otages qui traînent par là ! Heureusement, Olivier Péguy, correspondant de RFI est là qui permet de brandir l'indignation : son départ, sous prétexte de visa de travail non renouvelé, s'apparente fortement à une expulsion polie, faut-il être blanc journaliste pour que vos confrères s'intéressent à vous ?

Situation critique. Chirac passe, les nouvelles arrivent, on a de quoi écrire ! Mais a-t-on écrit qu'on a fermé l'université de Mahajanga pendant son séjour ? Crainte que les étudiants n'en profitent pour intensifier leurs manifestations ? Ces derniers réclamaient entre autres le paiement de leurs bourses d'études, la libération (la veille de la visite) de leurs compagnons emprisonnés, l'élucidation de la mort de l'un d'eux sous les balles des militaires, le rétablissement de la franchise universitaire. Les Majungais reconnaissent toutefois à Chirac que, de par sa venue, ils ont pu se débarrasser des quelques nids d'autruche qui jalonnaient les routes de la ville. Par miracle, « le bord » - promenade ravagée par le cyclone Gafilo en 2004, retrouve sa superbe. Au moment des constatations des dégâts du cyclone, Ravalomanana avait promis de régler ça en quelques semaines, voulait-il que Chirac soit le premier à en profiter plus d'un an plus tard ? Les Majungais auraient même voulu promener leur invité un peu partout dans la ville, des fois que le miracle se reproduise sur d'autres artères que celles menant à la Mairie...

En tout cas, voici Ravalomanana crédité de l'appui de la France, partenaire séculaire et pour l'éternité. Il a de quoi pavoiser car on ne compte plus les coups bas qu'il a portés à la Mère Patrie : l'affaire du sauvetage d'Air Madagascar où Air France est évincé au profit de Lufthansa après une parodie de réunion du conseil d'administration (la

compagnie française ne fut pas convoquée sous prétexte que de toute façon elle était minoritaire et que les décisions passeraient sans elle) ; l'affaire des télécommunications où France Télécom se vit cocufiée en bonne et due forme : le tribunal lui donna raison mais invoqua la raison d'État pour justifier l'attribution du marché à un obscur opérateur asiatique où Ravalomanana semblerait avoir des intérêts ; l'affaire Galana, où, en pleine nuit, le Premier ministre et quelques uns de ses proches collaborateurs débarquèrent dans le port de Toamasina et bloquèrent le chargement des hydrocarbures à destination de l'île Maurice, Galana fomentant paraît-il un complot pour assécher les réserves malgaches. BNP-Paribas qui avait financé le contrat pouvait danser sur les vagues...

Il était donc grand temps que le Grand Jacques vienne un peu tirer les oreilles de son ami des îles. Celui-ci aurait-il retenu la leçon ? Le 23 août, de retour du sommet de Gaborone où Madagascar venait d'être admis au sein de la SADC (*Southern African Development Community*), le mauvais élève de la Chiraquie suggéra dans la foulée d'adopter l'anglais comme langue officielle car les pays membres de cette communauté « semblent parler l'anglais en majorité » ! Ah ! La Francophonie ! Il a quand même tenu un mois le placide Ravalomanana !

Reconnaissance - manque de reconnaissance. Chirac a beau sourire, être gentil, le décorer de la Grand Croix de la Légion d'Honneur, lui faire part de son « admiration pour celui qui a su apporter une nouvelle lumière pour la nouvelle forme de partenariat mondial », son homologue a le chic de tout ficher en l'air. Le président français y va de sa repentance pour les massacres de 1947, reconnaît les « périodes d'affrontements qu'il faut assumer » et promet d'éclaircir ses positions sur ce point de l'histoire entre les deux pays. Ses propos se devaient historiques, mais tombent en ruine dès le lendemain car, lors d'une conférence de presse, Ravalomanana répliqua benoîtement qu'il ne s'y connaît pas beaucoup en histoire et qu'il préfère regarder vers l'avenir, d'ailleurs n'était-il pas né en 1949, soit deux ans après la rébellion : une éternité ! Réponse naïve ? Cynique ? En tout cas, elle choque et provoque la colère d'une grande partie de l'opinion malgache : quand un chef d'État ignore à ce point la mémoire de son propre pays, que reste-t-il comme dignité au peuple ? Rien qu'une frustration plus grande encore. Chirac fait un pas en avant pour la reconnaissance de ce massacre colonial mais se contente de le qualifier de « dérives coloniales », Ravalomanana en fait deux

en arrière en espérant qu'on n'altère pas trop les bonnes relations économiques avec la France en fouillant ainsi dans le passé. C'est accorder à l'économie toute prééminence dans le développement. Car Ravalomanana n'est pas dupe : il sait trop bien l'importance de la France dans l'économie malgache et lui-même n'a qu'une obsession, ne pas se couper des mannes du gouvernement français et des bailleurs de fonds. Là réside le problème des pays africains quand il s'agit d'évoquer les massacres coloniaux ou tout simplement les préjugés de la colonisation. Crainte qu'en revenant sur le passé, l'on n'irrite le gouvernement français et qu'en représailles celui-ci ne leur coupe les vivres...

Révisionnisme. Les propos de Ravalomanana provoquent alors une réaction collective d'une quarantaine d'associations malgaches (dont le SECES, Syndicat des Enseignants Chercheurs de l'Enseignement Supérieur) demandant au Gouvernement malgache de « faire son travail et son devoir en réclamant sans délai l'ouverture sans restriction de la totalité des archives françaises sur 1947. » La Présidence, par le biais de Moxe Ramandimbilhatra, conseiller du Président, historien de formation, se justifie alors en fustigeant la conception « passéiste » de ces associations : « *Allons-nous toujours nous lamenter sur le passé ?* » Prôner l'oubli par peur du présent, voilà une brèche dans laquelle s'engouffreront sans déplaisir révisionnistes et défenseurs de l'Action française. Comment s'étonner dès lors que, dans la presse française, des oreilles se tendent aux thèses révisant à la baisse le nombre des victimes de cette rébellion malgache ? En date du 22 juillet 2005, *Libération* pose clairement la question : 15 000 ou 100 000 mille morts ? Entre les deux chiffres, la marge est effrayante. *Le Figaro* évoque le parti communiste qui à l'époque aurait gonflé le chiffre à 100 000 et conclut que « selon certains historiens » ce serait « largement revu à la baisse » pour atteindre au total le nombre de 15 000. *Le Monde* avance quant à lui entre 20 000 et 30 000 victimes. Les trois quotidiens ont en vérité la même source : **Jean Fremigacci**, Maître de conférences à Paris I, Sorbonne.

On se souvient qu'en juin 2001, lors du colloque *France et Afrique : répression des indépendances et décolonisation*, organisé par l'association Airgrige, il suscita le scandale en attribuant le traumatisme des Malgaches non à la répression elle-même mais sur leur « *désillusion romantique* », ces derniers



croyaient obtenir l'indépendance avec les croyances et les sagaies mais hélas ils se sont heurtés à la force de frappe des Français. Non sans provocation, il ajouta qu'au contraire cet épisode de l'histoire malgache a été bénéfique à la démographie du pays car on nota après les événements une augmentation du nombre de la population de l'île, comme si poussés par la crainte du massacre, les Malgaches se sont multipliés instinctivement.

Le même Fremigacci, qui dirige une équipe de recherches sur cette rébellion à l'Université d'Antananarivo, signe dans la revue *Marianne* [25/12/2004] un article dans la même lignée. Il y affirme que « *dès le départ, l'insurrection du 29 mars 1947 fut vécue et mémorisée sur le mode du fantasme et de l'horreur* » à l'image de cette affabulation sur « *un chef de poste français dépecé vivant par un médecin* ». Fantasme l'attaque de la garnison de Moramanga par les rebelles ? Fantasme la réplique sanglante des tirailleurs sur la même ville de Moramanga ? L'enquête historique, affirme Fremigacci, montre que « *les Sénégalais déchainés, au matin du 30 mars, n'étaient qu'une douzaine dans une petite ville évacuée dans la nuit par sa population* », Fremigacci a-t-il oublié ses leçons d'histoire pour ignorer qu'un petit nombre d'assaillants est capable de semer la terreur et la mort ? Tout dans la phrase de Fremigacci montre une volonté de réduire cet épisode à un incident sans importance, voire inexistant : si la ville était effectivement évacuée par sa population, pourquoi parle-t-on de massacre ce jour-là ? À cause, comme il l'écrit, « *de la terreur irraisonnée du tirailleur sénégalais* » ? Il est vrai que les Malgaches n'ont aucune raison de craindre ces tirailleurs : ils n'ont jamais servi lors des pacifications menées par Galliéni et Lyautey, rasé les villages, fusillé les rebelles ; ils n'ont jamais accompagné le Commandant Gérard qui a mis à feu et à sang la ville d'Ambiky et massacré ses habitants en juin 1897, alors que Toera, le roi des Sakalava, avait pourtant accepté la défaite et s'était rendu avec ses hommes, roi et hommes qui furent égorgés pour l'exemple ; ils n'ont jamais servi l'autorité française, qui obligeaient les Malgaches aux travaux forcés au plus fort de la deuxième guerre, et plus encore, bien après, pour reconstruire la France détruite ; ils n'ont jamais obéi aux autorités françaises en procédant sur tout le territoire, dès les lendemains et les mois suivant l'insurrection, à l'exécution de milliers de responsables du MDRM (Mouvement démocratique de la rénovation malgache). Non ! Tout cela

en fait n'est que « *terreur irraisonnée du tirailleur sénégalais* » et notre bon historien de rajouter que le psychanalyste Octave Mannoni avait déjà analysé tout cela quand, à l'époque, il était en poste à Tananarive¹. Que dit donc Octave Mannoni à ce propos ? Il commence par raconter le rêve d'un enfant de treize ans poursuivi par des tirailleurs sénégalais brandissant leurs fusils, l'enfant s'échappe en devenant invisible, monte un escalier et trouve la porte de la maison. Mannoni interprète ce rêve en disant que « *la signification sexuelle des fusils est évidente [...] le désir d'être invisible s'explique vraisemblablement par le fait que l'enfant a assisté à la « scène primitive »...*

En quelques lignes tout est réglé, les cauchemars quotidiens des malgaches sont proprement évacués, l'arrivée des tirailleurs dans les villages ne signifie-t-elle pas promesse de brimades, enlèvement du père ou du frère aîné pour les travaux forcés ? Dans Mannoni, le tirailleur, en bon Nègre qu'il est, n'est qu'un symbole sexuel, que refoule le Malgache. Aucune possibilité n'est envisagée quant à considérer qu'il s'agit peut-être tout simplement des cauchemars engendrés par la vie quotidienne de l'homme colonisé !

La parole même du colonisé est réduite à rien face à la science de l'homme blanc, à sa connaissance, à ses moyens intellectuels qu'on sait bien supérieurs ! Les témoignages des rebelles et des survivants sont-ils dignes de foi ? Ne font-ils pas partie des simples rumeurs ? Eux qui sont pour la plupart des simples paysans, des analphabètes ? Est-on prêt à entendre leurs paroles ? On sait que les voix des victimes ne sont pas audibles, non pas parce qu'ils ne veulent pas parler mais parce qu'on ne veut pas les écouter, ce qu'ils racontent dépasse tellement l'entendement qu'on ne peut pas, on ne veut pas y croire.

Fremigacci rappelle que parmi les 44 condamnations à mort prononcées par les tribunaux militaires français, seules 8 furent exécutées et 16 sur les 160 des cours criminelles. Quelle mansuétude après les milliers d'exécutions sans procès aux lendemains de l'insurrection ! De plus ces hommes exécutés étaient-ils réellement coupables ? Tous ? Et si oui, de quoi ? De désir de liberté ? A-t-on jugé un seul criminel français sur ces événements ? Un de ceux, à Moramanga, qui ont donné l'ordre de tirer sur trois wagons plombés où sont enfermés 166 rebelles par exemple ? Non ! Les archives sont fermées parce qu'elles peuvent mettre en cause des personnalités vivant encore ! Et on accepte

cette idée ! On dit que, bien sûr, c'est logique ! Il n'y a pas d'assassin, c'est le système colonial qui voulait cela, c'est l'histoire. En attendant, les pays colonisés peuvent se débattre dans leurs mémoires.

Fremigacci ne s'arrête pas là : en 1957, tous les condamnés de l'insurrection étaient libres ? Mais n'oublie-t-il pas que le système politique mise en place par le MDRM fut complètement rasé, les hommes qui le composaient torturés, assassinés, jetés aux chiens pour certains ? Ou serait-ce encore des rumeurs ? L'élite malgache fut proprement exterminée. Qui ne serait pas traumatisé pour moins que cela ?

Notre historien n'hésite pas non plus à fustiger « *l'ignorance des événements qui laisse champ libre aux rumeurs ; ignorance des enjeux réels, autant en métropole qu'au sein des partis politiques locaux, le parti des déshérités de Madagascar (Padesm) et le [...] MDRM* ». Le MDRM aurait ignoré les enjeux réels de leurs luttes ? Toute cette population qui a voté massivement pour le MDRM aurait ignoré les enjeux réels de ce qui se passait dans l'île ? À savoir la liberté, l'indépendance, même s'il faut passer par l'autonomie au sein de l'Union française, comme le plaidaient les trois députés Ravoahangy, Raseta et Rabemananjara à l'Assemblée nationale française ? Il y a tant encore à se scandaliser dans l'article de Fremigacci que ce serait fastidieux de tout passer en revue ici.

Mais, pour couronner le tout, un dernier mot sur ses évaluations sur le chiffre des victimes, celui de la répression d'abord : « *le total n'atteint pas 10 000 morts* », le reste « *20 000 à 30 000 est dû à la mort de misère physiologique – de malnutrition et de maladie – dans les zones refuges* », c'est-à-dire dans la forêt de l'Est. Fremigacci écrit à propos de ces derniers : « *Faut-il considérer tous ces morts comme victimes de massacres colonialistes ? À l'évidence non.* » Traduction : si ces gens se sont réfugiés dans la forêt pendant des mois et ont péri dedans, c'est de leur faute ! Si l'occupant a brûlé les villages où ils s'approvisionnaient, brûlé les rizières où ils pouvaient s'alimenter, massacré les troupeaux qui pouvaient les nourrir, ce n'est pas un crime. Si les mitrailleuses des tirailleurs ou de la légion les attendaient à la lisière de la forêt, ça n'a eu aucune conséquence sur leur repli prolongé. S'ils ne voulaient pas se rendre, par orgueil, par liberté, s'ils ont préféré la mort au lieu de la servitude et de la colonisation, c'est qu'ils sont stupides. À l'évidence oui, ils étaient morts tous seuls, seuls au monde...



Respecter la mémoire. Maintenant, comme l'écrit Jacques Tronchon dans sa thèse² : « *Le chiffre véritable ne sera sans doute jamais connu. Celui de 89 000, avoué par l'état-major français – chiffre fondé sur la différence négative trouvée entre le nombre d'habitants du quadrilatère d'insurrection avant et après les hostilités – est sans doute assez proche de la réalité. Mais que vaut le recensement effectué en 1949 [...] ? Prétendre comme beaucoup que le nombre des morts est bien supérieur à 100 000 est sans doute hasardeux* ». N'en déplaise à Jean-Pierre Tuquoi du journal *Le Monde*, dans son article du 22 juillet, Jacques Tronchon n'a jamais repris cette estimation « *comme parole d'évangile* ». Il nous a juste fait comprendre qu'en 1947, on a tué *sans compter* à Madagascar. L'absence de chiffre précis montre justement le caractère indicible de ce massacre colonial.

Il appartient aux Français de regarder enfin en face la barbarie qu'ils ont semée et qu'ils continuent de semer dans les pays d'Afrique. Il appartient aux Malgaches et aux Africains d'effectuer leur travail de mémoire et de faire entendre enfin leur propre parole. Plus que les chiffres, il est difficile de trouver les mots exacts qui rendent compte de cet événement... [Jean-Luc Raharimanana]

1. *Psychologie de la colonisation*, Seuil, 1950 réédité sous le titre *Prospero et Caliban*, Éditions Universitaires, 1984, et *Le racisme revisité*, Denoël, 1997. Lire aussi, à propos de O. Mannoni, ce qu'en dit Frantz Fanon dans *Peau noire et masques blancs*, Seuil 1952.

2. *L'insurrection malgache de 1947*, Karthala-Efa, 1986.

Les Comores dans l'Océan Indien

L'écho parvenu dans les grands médias du dernier sommet de la Commission de l'Océan Indien (COI) rapporte surtout la reconnaissance par Jacques Chirac du massacre de 1947 à Madagascar. Mais pour les Comoriens, il en restera avant tout la trahison, une de plus, du colonel-président putschiste Azali. Il s'est dit prêt à ratifier l'accord d'adhésion de la France à la COI, qui, à cause de ce blocage, n'a pas encore d'existence légale auprès de la Communauté internationale. Au centre, le contentieux sur Mayotte.

La presse réunionnaise¹ évoque des discussions sur la suppression des visas pour une libre circulation des personnes à l'intérieur de la COI. Rien de cela n'apparaît dans la déclaration finale², et l'on n'a pas été assourdi par la glose sur ce point. Pourtant, s'il s'agissait d'un projet sérieusement envisagé, la

nouvelle serait de taille. Imaginons la France de Chirac qui laisserait, sans contrôle, entrer à la Réunion des Mauriciens, des Comoriens, etc. sans craindre qu'ils ne se fauflent dans un avion pour la métropole. Voilà qui n'est pas dans l'air du temps³.

Pour les Comores, ce projet prendrait une tonalité toute particulière, puisqu'il entraînerait la fin du visa Balladur-Pasqua, en vigueur depuis début 1995 et illégal en droit international, imposé, pour aller à Mayotte, aux Comoriens des trois autres îles. À condition que la COI existe légalement, y compris Mayotte...

Là, les choses se compliquent. L'occupation illégale de Mayotte par la France fait que les autorités comoriennes ne peuvent pas la représenter auprès de la COI. La France, qui siège à la COI au titre de la Réunion, voudrait y représenter Mayotte. Mais jusque-là, aussi francophiles et élyséo-dépendants qu'aient pu être les présidents Comoriens, ils ont toujours refusé d'abandonner de guerre lasse Mayotte à la France. Or, c'est ce que commence à faire Azali. Peut-être aura-t-il été dupé par le miroitement de la suppression de tout visa dans la COI, alors que le visa Balladur-Pasqua a causé des centaines de morts et des milliers de déplacés ? Car pour que cette suppression vaille pour Mayotte, il faut qu'elle soit représentée à la COI. Dans la tribu des dupés, il y a les imbéciles, ceux qui auront été abusés par une subtile machination, et ceux qui le veulent bien parce qu'ils ont été placés là pour ça. Si Azali veut donner définitivement Mayotte à la France, il faut qu'il se dépêche, car il n'a pas le droit de se présenter aux élections présidentielles de cet automne, en vertu de la présidence tournante entre îles imposée par la Constitution qu'il a lui-même orchestrée. À moins qu'après son putsch en 1999 (préparé par la DGSE et le réseau Denard), ses promesses non tenues de laisser le pouvoir à un civil en moins d'un an, son élection frauduleuse en 2002, il ne se permette une "révision" de sa Constitution (façon Charles Debbasch) et des "élections" à la togolaise. Il n'en est plus à ça près. [Pierre Caminade]

1. www.l'express.mu/display_article.php?news_id=46794

2. Un examen des conditions visant « l'ouverture des frontières » n'y est mentionné que pour la circulation de la culture et des œuvres.

3. Le nouveau ministre de l'Outre-mer, François Baroin, s'inscrit plutôt dans la continuité en pronant, lors d'une visite à Mayotte, « une diplomatie sans faiblesse vis-à-vis de nos voisins comoriens » [Le Figaro, 21/07 et 23/07]

Club des pins : État terroriste. Deux diplomates algériens enlevés à Bagdad et exécutés

Le jeudi 21 juillet, deux diplomates algériens, Azzedine Belkadi et Ali Belaroussi, sont enlevés à Bagdad. L'annonce de leur exécution est diffusée sur Internet quelques jours plus tard. Leur présumé assassinat ayant été d'emblée attribué à Abou Moussab Al-Zarkaoui, celui-ci aurait répondu sur Internet n'être pour rien dans cette affaire.

Très vite d'ailleurs, la presse algérienne émet à demi-mot l'hypothèse de l'implication des services algériens dans l'opération – même si c'est pour aussitôt la réfuter. Louisa Hanoune, présidente du parti des travailleurs, affirme que ce n'est pas du côté des Irakiens qu'il faut regarder « mais qu'il faut se méfier de Bush et ses pairs. » Sur la chaîne Al-Jazeera, Abassi Madani parle de complot contre la réconciliation nationale. « Les plus avisés ne manquent pas de relever la première réaction de la France qui exprimait son "étonnement" sur l'enlèvement des deux diplomates [...] D'autres mettent en évidence la "protection" américaine des sites djihadistes dont celui du GSPC », note doctement *Le Jeune indépendant* [02/08], avec son air habituel d'en savoir nettement plus que ce qu'il accepte de révéler. « Des voix commencent à demander des explications sur la nomination et l'affectation d'un chargé d'affaires à Bagdad alors que notre ambassadeur en titre est réfugié, depuis la chute du régime de Saddam Hussein, à Amman, en Jordanie, passant son temps à se disputer les buffets mondains auprès du royaume hachémite. [...] Le gouvernement, qui affirmait maîtriser la situation, a [même] mis en garde ceux "qui veulent soumettre cet événement à de quelconques surenchères". » [Le Jeune indépendant, 01/08]. Bref, l'absence de revendication, de mobile, la précipitation à les exécuter, la frilosité des dirigeants algériens à prendre l'affaire au sérieux, l'absence de corps des « disparus », de même que maints autres indices suggèrent une grossière manipulation.

En filigrane, tous ces médias insinuent que l'odieuse assassinat est lié directement à la conjoncture interne en Algérie. Cela survient en effet à la veille de l'annonce pour fin septembre d'un référendum devant consacrer la réconciliation nationale, processus que certains clans occultes voudraient, suggère-t-on, voir torpillé. Cet acte serait en quelque sorte la preuve de l'échec des offres de paix aux terroristes, au premier rang desquels sévit le GSPC [lire encadré].



Repères sur... le GSPC

Groupe salafiste pour la prédication et le combat

L'assassinat des deux diplomates algériens à Bagdad tombe donc à pic pour relancer l'hypothèse de la filiation entre le GSPC et Al-Qaïda – qui se dérobe à la raison avec la même obstination que celle que met le DRS à l'établir. La propagande en voudrait pour preuve que le GSPC est présumé avoir félicité Al-Qaïda pour le « succès » de cette opération qui frappait cet allié du Satan américain qu'est le pouvoir algérien. Pour donner plus de corps à l'argument, la presse algérienne – bien documentée par le DRS comme de raison –, annonce qu'« Al-Zarkaoui, l'un de ses membres les plus actifs, aurait [même] séjourné en Algérie » [La Tribune, 23/07]. Allez donc démentir un tel scoop !

Rappelons pour mémoire que c'est au travers du cadavre d'un Yéménite présumé – révélation faite 2 ans après la mort présumée de celui-ci –, membre présumé d'Al-Qaïda, que l'on annonçait en 2003 le lien présumé entre le GSPC et l'organisation d'Oussama Ben Laden. Il serait venu en Algérie pour établir les premiers contacts. Les versions contradictoires proposées alors par le DRS ont conduit la presse à abandonner cette piste, cousue de fil blanc... sans pour autant remettre en cause la filiation GSPC-Al-Qaïda : le chaînon était manquant mais le DRS n'allait pas manquer de sortir de derrière les fagots quelque autre scénario moins confus que la presse se chargerait ensuite de transformation en vérité immaculée.

Ce scénario survient avec l'épopée Amara Saïfi – alias Abderrazak el-Para – dans le Sahara, contrarié encore une fois par l'arrestation intempestive de celui-ci par la résistance tchadienne dans le Tibesti [Voir *Le Club des pins...* et *Saïfi, Belkheir, Bush et les autres*, in *Billets* n° 137 et 138]. Plus récemment, c'est *Le Monde* [26/06] qui tente d'établir la jonction entre ces deux organisations terroristes. Faisant intervenir d'anonymes « services français », le quotidien évoque un courrier que les services secrets américains auraient intercepté où le GSPC demandait à Al-Qaïda de demander la libération de Amara Saïfi détenu par les services secrets algériens. Puis, patatras, une mauvaise communication entre services semble avoir conduit les Américains à dater ce courrier du 24 octobre 2004, date à laquelle Amara Saïfi était encore entre les mains des rebelles tchadiens. De surcroît, l'émissaire présumé du message, Abdelmalek Droukhal « aurait été tué, selon un communiqué du ministère de la Défense algérien du 20 juin 2004 ¹ ». Si la bavure de ce document faisant met en évidence l'étroite collusion entre services algériens, français et américains pour monter en épingle un terrorisme algérien que démentent quotidiennement les faits, la preuve de la filiation entre le GSPC et Al-Qaïda s'évapore de nouveau ; mais ce n'était que partie remise. [LA]

1. www.algeria-watch.de/fr/article/tribune/ennemi_algerien.htm

Reste que le soupçon de la liquidation des deux diplomates par leurs propres services demeure tenace. Deux semaines après cet assassinat, « la famille Belaroussi appelle les autorités à assumer leur responsabilité [... Elle] a lancé un appel aux autorités algériennes l'invitant à entamer des recherches concernant la dépouille mortelle du défunt pour la remettre à sa famille, "s'il était vraiment mort" » [El-Khabar, 11/08]. Vient ensuite le discours d'Abdelaziz Bouteflika le 14 août à la Conférence dite « des cadres » où il relance la piste algérienne : « L'enlèvement et l'exécution de nos diplomates à Bagdad relèvent de ces tentatives de s'opposer à notre politique de réconciliation nationale et qui veulent que notre société continue à vivre dans cette atmosphère de peur et d'insécurité instaurée par le terrorisme. » En somme, le meurtre froid de ces deux hommes – chair à canon – n'est qu'une technique des adversaires de Bouteflika au sein du pouvoir occulte pour lui faire des misères. Mais ne peut-on pas rétorquer que c'est à Bouteflika que profite le plus le crime ? Il raffermir les liens que l'unissent avec Bush et Blair, et le présente comme l'opposant véritable au cabinet noir qui l'a fait roi. Et que tout cela survient à un moment où les Algériens commencent à ne plus supporter le régime néocolonial que lui réservent Bouteflika et ses mentors, plus solidaires qu'ils veulent bien le laisser

croire. Ce meurtre spectaculaire, combiné avec quelques massacres ici et là de civils et de « forces de l'ordre », ressemble à s'y méprendre à la conjoncture de l'année 1992 qui a vu l'envol du terrorisme sur le sol algérien. [Lounis Aggoun]

Appel à la libération de Mohamed Benchicou

Mohamed Benchicou a été enlevé aux siens depuis plus d'un an maintenant. Nous croyons savoir qu'il serait toujours en vie, même si nous sommes sans nouvelles de lui et les terroristes qui le gardent en otage n'ont rien dit de leurs revendications.

Pour rappel, Mohamed Benchicou dirigeait un quotidien, *Le Matin*, en Algérie. Il s'est distingué depuis quelques années en publiant un ouvrage intitulé *Bouteflika, l'imposture algérienne*, en décrivant sans concession dans son journal le pouvoir algérien, d'essence coloniale, en révélant des détournements fonciers et financiers dont se sont rendus coupables Bouteflika et d'autres personnages ayant occupé des responsabilités en Algérie et en dressant un tableau sans concession du destin des Algériens, fait de tortures, d'exécutions sommaires, de privations, d'abus et d'injustice permanente.

Les terroristes, qui le séquestrent dans une prison algérienne, n'ont montré

aucune volonté à le relâcher. Connaissant leur appétit sans borne pour l'argent, nous suggérons qu'ils s'emparent, en échange de sa libération, de la cagnotte tombée miraculeusement cette année dans le Trésor algérien, qu'ils considèrent comme le leur. S'élevant à 55 milliards de dollars, personne ne doute qu'elle finira inéluctablement dans des comptes chiffrés à l'étranger des membres de cette organisation et de leurs complices. Qu'elle ait au moins, une fois n'est pas coutume, cette utilité charitable ¹. [LA]

1. Rappelons pour mémoire que l'organisation terroriste qui détient Mohamed Benchicou est dirigée par le trio Larbi Belkheir, Toufik Mediène et Smaïn Lamari et qu'elle a pour porte-parole Abdelaziz Bouteflika. Il est notoire que cette organisation est très bien structurée en Occident où elle a ses plus importantes bases arrières, notamment à Paris et à Washington. Il s'agit, tout le monde devra l'avoir compris, tout bonnement du pouvoir algérien.

G8 : les promesses et les mensonges ne coûtent pas cher...

C'est désormais une tradition : à chaque nouvelle réunion du G8, les proclamations grandiloquentes sur la lutte contre la pauvreté en Afrique abondent, reprises sans sourciller par la plupart des médias bien peu soucieux de vérification ou de comparaison d'un G8 à l'autre.

L'annulation de la dette a été annoncée tellement de fois qu'on se demande comment elle peut continuer à croître encore, passant de 89 milliards de dollars en 1980 à 250 en 2003. Pour chaque dollar emprunté, l'Afrique en a remboursé 4 et en doit encore 2,5. Renseignements pris, les promesses d'élimination de « 100 % de la dette des pays les plus pauvres » (Georges Bush dès le 7 juin) ne concernent que 18 pays, peut-être 20, soit 5 % de la population des pays dits « en voie de développement ». En outre, toutes les promesses d'annulation antérieures se sont révélées partielles (seule une fraction considérée comme impossible à rembourser était annulée) et assorties d'obligations économiques libérales qui ne faisaient qu'aggraver le dénuement des populations. Les remises de dette pourraient se chiffrer entre 40 et 50 milliards de dollars, mais leur valeur réelle est tout autre. Par exemple, pour estimer la valeur réelle de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (qui peuvent faire l'objet de transactions et de spéculation), les États-Unis effectuent une décote de 92 % ! Enfin les dernières déclarations ont été faites sans consultation des autres créanciers de la Banque mondiale



(BM), de la Banque africaine de développement (BAD) et du Fond monétaire international (FMI), si bien que la Belgique, la Suisse, la Norvège et les Pays-Bas viennent d'annoncer leur opposition et leur intention de réunir une minorité de blocage au FMI. On est donc loin des effets d'annonce initiaux.

L'Aide publique au développement (APD) engendre la même hypocrisie des puissants et la même duplicité des médias. Le sommet de Gleneagles s'est achevé sur la promesse d'une augmentation de l'APD de 50 milliards de dollars d'ici 2010 (pour passer à 0,5 % du Revenu national brut (RNB), soit un doublement de l'APD actuelle (0,25 % du RNB). Mais souvenons-nous que c'est en 1970 que les mêmes avaient promis de porter l'APD à 0,7 %. Non content de passer sous silence les promesses non tenues, certains se sont même inquiétés de cette débauche de générosité.

Cautionnement. Le journal télévisé de 20h de France 2 du 4 juillet, croyant faire œuvre pédagogique sans doute, a ainsi rappelé que c'est 1250 milliards qui avaient été « déversés » sur l'Afrique entre 1958 et 2002. Et de s'inquiéter de l'incapacité des Africains à s'en sortir malgré cela, inévitable interview de Stephen Smith à l'appui... Outre que 1250 milliards ne constituent jamais que l'équivalent de 15 mois de dépenses d'armement sur la planète, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que l'APD est une vaste escroquerie. Sont chiffrées comme APD les remises de dette (souvent contractées par des achats d'armes, par ailleurs), sans qu'aucune somme nouvelle ne soit déboursée. Par exemple, 15 milliards de dollars par l'annulation de 80 % de la dette irakienne pour le cas présent. L'APD inclut également les nouvelles créances, les aides « stratégiques » dictées par des considérations géopolitiques plus qu'humanitaires et les « aides liées » (obligation d'achat dans les pays donateurs avec les sommes reçues, soit une subvention déguisée aux multinationales du Nord). Quand on retire enfin le budget de fonctionnement des aides (20 à 25 %) qui est dépensé au Nord et la part importante qui s'évapore en corruption (au Sud comme au Nord), il reste finalement très peu de chose pour les peuples qui en ont réellement besoin. Rappel : moins de 4 % de l'APD sert réellement à lutter contre la grande pauvreté.

Pour finir, les subventions à l'exportation sur les produits agricoles, qui ruinent les agriculteurs africains par une concurrence déloyale, seront peut-être supprimées « à une date crédible ». Admirable précision de l'engagement !

Si les représentants de l'UA ont cautionné cette mascarade, au premier rang desquels Olusegun Obasanjo qui a salué un « grand succès pour l'Afrique », la réunion des mouvements sociaux au même moment à Fana au Mali, pour le 4^{ème} Forum des peuples n'entendait pas se satisfaire éternellement de promesses qui ne dépassent jamais le stade de la charité intéressée. Nul doute que c'est à Fana plutôt qu'à Gleneagles que réside l'espoir pour un changement de logique économique et politique. [Victor Sègre]

TOTALitarisme en Birmanie

Un rapport du collectif « Total pollue la démocratie »¹ auquel participent plusieurs associations, dont la FIDH et Info Birmanie, accuse la France, « épaulée [...] par d'autres pays tels que l'Allemagne ou l'Autriche » (AFP, 04/07) de faire obstacle aux sanctions européennes contre la junte militaire birmane. « Les secteurs qui rapportent le plus [outre le narco trafic, bien sûr...] au régime birman, à savoir le pétrole, le bois de construction et le gaz, ne sont pas concernés par les sanctions adoptées.¹ » Poursuivis en Belgique pour « complicité de crimes contre l'humanité », Total et son PDG, Thierry Desmarest, ne seront finalement pas jugés, la Cour de cassation ayant mis un terme à l'enquête, estimant non recevable la plainte portée par des Birmans. En vertu des restrictions apportées à la loi dite de « Compétence universelle », seuls les plaintes émanant de citoyens belges sont recevables. En Norvège, sous la pression de plusieurs ONG, une enquête a été lancée par une commission gouvernementale pour savoir si les activités de Total en Birmanie sont compatibles avec les normes éthiques supposées des énormes « Fonds du pétrole » dans lesquels le pays a placé ses revenus pétroliers. Mais l'objectif n'est donc pas judiciaire, et le résultat reste très incertain. [Libération, 06/08] [VS]

1. www.birmanie.net/birma/pdf/rapport_total_pollue_la_democratie.pdf

Bon point

– **Un jalon contre l'impunité françafricaine :** Si les Congolais ont été privés de justice dans l'affaire du Beach, en raison des manœuvres de Chirac et Sassou, la FIDH a en revanche marqué un point à la cour d'assise du Gard. En juin 1999, le **capitaine mauritanien** Ely Ould Dah était en France en stage militaire à Montpellier. Deux de ses victimes, alors présentes, l'ont appris et ont contacté la FIDH qui a demandé

l'ouverture d'une information judiciaire pour « crime de torture » commis en 1990 et 1991 en Mauritanie, période pendant laquelle plusieurs centaines de « négro-mauritaniens » avaient été torturés par la junte raciste au pouvoir. Mis en examen pour « trouble à l'ordre public national et international à caractère raciste », arrêté puis remis en liberté sous contrôle judiciaire, le capitaine s'était alors enfui pour regagner la Mauritanie, avec « la complicité des autorités françaises » selon Me Baudouin, l'avocat de la LDH.

En dépit de la complaisance des autorités françaises et des freins mis à la relance de la procédure, dénoncés par la FIDH, l'affaire sera finalement allée jusqu'à son terme. Le 1^{er} juillet 2005, après six ans de procédures et quelques jours avant le coup d'État, la Cour d'assise de Nîmes a condamné Ely Ould Dah par contumace à dix ans de réclusion pour avoir commis directement, ordonné et organisé des actes de torture au « camp de la mort de Jreïda ». Il s'agit de la première application effective de la Compétence universelle en France. « De fait, il n'est pas impossible que la jurisprudence ainsi créée ne suscite quelque embarras du côté de la cellule africaine de l'Élysée » [L'Humanité du 06/07], commente judicieusement Jean Chatain.

Fausse notes

– Ayant fait état des condamnations à des peines de prison ferme de 4 journalistes de la presse privée tchadienne, sauf erreur de notre part, la presse française a totalement occulté le discours du 14/07 de l'**Ambassadeur de France à N'djaména** encourageant la dictature d'Idriss Déby à réduire au silence des confrères [cf. p. 2-3]. Outre l'étonnant manque de solidarité professionnelle, il s'agit pourtant d'une information qui mérite d'être signalée et analysée.

– **Impunité pour les uns, prison pour les autres :** Le Libéria, la Guinée et la Sierra Léone ont renouvelé leur demande d'extradition de **Charles Taylor**, l'ex-dirigeant sanguinaire du Libéria, « réfugié » au Nigeria, afin qu'il soit jugé par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone pour juger les crimes de guerre. (IRIN du 02/08) Tout indique que Taylor, depuis son exil doré, continue non seulement à faire du business peu ragoûtant, mais même à s'ingérer dans la vie politique de son pays, puisqu'il est fortement soupçonné de sponsoriser directement plusieurs candidats à la future présidentielle. Est-ce la raison pour laquelle le dirigeant du Nigeria Olusegun Obasanjo demande comme

préalable à l'extradition que la demande émane du gouvernement issu des prochaines élections ? Selon une dépêche d'Amnesty international du 3 août, les Services de sécurité de l'État du

Nigeria ont arrêté plusieurs militants de l'association *Open Society Justice Initiative*, membre de la Coalition contre l'impunité, et harcèlent continuellement ceux qui mènent campagne pour la

comparution de Taylor.

(Achévé le 27/08/05)

A FLEUR DE PRESSE

Françafrique

La Lettre du Continent, Qui va "payer" pour le "Beach" ?, 07/07 : « L'Élysée avait exigé d'organiser très vite un procès au Congo. » « Sassou Nguesso se devait de respecter le *deal* conclu avec les autorités françaises qui avaient fait retirer en avril 2004 à la justice française (qui évoquait la compétence universelle en matière de génocide, torture ou barbarie) le droit de juger cette affaire. »

[Ignorance de la grammaire ou lapsus freudien, nous sommes ravis d'apprendre que l'Élysée a organisé le procès du Beach au Congo. Enfin de la transparence dans l'info. Le déroulement de la parodie de procès à Brazzaville, qu'aucun de nos grands médias télévisuels n'a jugé bon de suivre, a été un véritable défi à la justice dans l'étalage de l'arrogance des accusés et le mépris des victimes (cf. p. 5). Merci l'Élysée pour cette notable contribution au respect des droits de l'Homme. – OT]

La Lettre du Continent, Que reste-t-il du pétrole français ?, 07/07 : « L'absorption-fusion d'Elf – si africaine, si politique, si puissante et si vénéneuse – par Total a sonné le glas de l'influence française sur l'or noir du golfe de Guinée. »

[Total a absorbé Elf avec ses cadres et ses activités, sans grand changement notable. Cette absorption a plutôt permis à l'influence française de faire oublier tant soit peu les scandales associés au nom de Elf, qui étaient de nature, en effet, à lui nuire durablement. Cela n'a donc pu, logiquement, que redorer son blason sous un nom moins compromis. Total d'ailleurs se flatte de son développement au Nigeria et en Angola. Pourquoi donc se lamenter ? – OT]

PANA, La junte au pouvoir en Mauritanie rassure les milieux pétroliers, 15/08 : « Le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) et le gouvernement mauritanien se sont engagés à respecter l'ensemble des conventions signées et des engagements souscrits avec les partenaires pétroliers a assuré ce week-end, le nouveau ministre du Pétrole et de l'énergie M. Sidi Ali Ould Sidi Mohamed, cité par l'agence officielle de presse. Le ministre du Pétrole du nouveau gouvernement s'exprimait ainsi au cours d'une rencontre avec les représentants de cinq sociétés pétrolières opérant dans le pays, pour donner des assurances quant "à la stabilité qui prévaut après le changement du 3 août 2005" ajoute l'organe officiel. Plusieurs partenaires pétroliers de la Mauritanie ont pris part à cette rencontre ; notamment la société Woodside (Australie), CNPC (République Populaire de Chine), Al Baraka (société mauritano-australienne), Total (France), IPG (Mauritanie GB) entre autres. [...] Le début de l'exploitation pétrolière en Mauritanie est prévue pour le mois de mars 2006, rappelle t-on. »

[Si les milieux pétroliers sont rassurés, on comprend mieux la faiblesse des réactions internationales au lendemain du coup d'État survenu début août en Mauritanie, en particulier des grandes puissances qui n'ont eu l'air ni trop déçues ni trop surprises... Les USA ont appelé dans un premier temps « au rétablissement de l'ordre dans le respect de la constitution et du gouvernement de Taya. » et moins de dix jours après ont annoncé leur intention de coopérer avec le conseil militaire. L'UA a exclu la Mauritanie de son sein le 6 août, puis s'est dit rassurée le 10 août par la mise en place d'un nouveau gouvernement (sans revenir toutefois sur le principe de l'exclusion jusqu'à la tenue d'élections). La France enfin, dans son communiqué officiel, « rappelle sa position de principe, qui condamne toute prise de pouvoir par la force et appelle au respect de la démocratie et du cadre institutionnel légal. » Soit le strict minimum diplomatique...]

Le nouvel homme fort, Ely Ould Mohammed Vall, était l'ancien responsable de la sécurité nationale et du renseignement, et avait participé au coup d'État de 1994 qui avait porté Taya au pouvoir. Le nouveau gouvernement, désigné par la junte militaire, est essentiellement formé par les caciques du PRDS, le parti au pouvoir. Le Conseil militaire qui a supervisé le coup d'État s'est engagé à renouer avec « un jeu démocratique ouvert et transparent » et à mettre en place « de véritables institutions démocratiques »... d'ici deux ans. Paroles, paroles... En attendant, aucun véritable signe concret en ce sens n'a été donné. Certains militants islamistes ont été libérés, mais pas les opposants politiques. Aucune garantie non plus pour les dizaines de milliers d'exilés victimes des persécutions racistes antérieures. Bref, le changement, mais dans la continuité... – VS]

Xinhuanet, Des aviateurs français et togolais font une course humanitaire au profit des enfants déshérités, 18/07 : « Les aviateurs français du détachement de la Licorne basée au Togo et leurs compagnons togolais se sont relayés dimanche en une course à but humanitaire dénommée "Relais du Cœur" (...) Cette course (...) a permis aux aviateurs français et togolais de collecter près de 500 000 FCFA pour assister une association togolaise Foyer APPEL, qui s'occupe des enfants déshérités. Près de 39 enfants sont à la charge de ce foyer dont les structures encore défailtantes ont suscité l'organisation du "Relais du Cœur". »

Billets d'Afrique et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Anciens numéros disponibles sur <http://www.survie-france.org>

Abonnez-vous :

France : 20 € Étranger : 25 €

Soutien : à partir de 24 €

(chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Abonnez un(e) ami :

France : 20 € Étranger : 25 € Soutien

Prénom, NOM :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je souhaite recevoir une plaquette de présentation de l'association Survie.

(à envoyer à SURVIE 210 rue Saint-Martin, F75003-Paris)



[Les « enfants déshérités » ne manquent pas au Togo, surtout depuis les ravages commis par « les compagnons togolais » de l'armée française. Au moment précis où le rapport d'Amnesty international rappelle que les matériels militaires utilisés pour réprimer la population « sont de fabrication française », pareille opération marketing est absolument grotesque. – VS]

intempestives déclarations présidentielles (cf. salve 29 mars 1947) viennent contredire la loi du 23 février n'obligeant à enseigner qu'un caractère « positif » de la colonisation ? – VS]

Outre-mer

Le Monde, titre à la une du 25/08 : « La France s'associe au deuil martiniquais »

[Les Indépendantistes en rêvaient, Le Monde l'a fait. Exit la métropole, mère blafarde incapable d'intégrer ses rejetons noirs. – OT]

Mémoire

Le Figaro, *La France fait acte de repentance*, 22/07 (Philippe Goulliaud) : « Des paysans armés de sagaies et de coupe-coupe se livrent à des pillages et massacrent des colons français. Le gouvernement de Paul Ramadier et son ministre de la France d'Outre-Mer, le socialiste Marius Moutet, l'un des 80 parlementaires ayant refusé les pleins pouvoirs au maréchal Pétain en 1940, ne peuvent laisser faire. La répression est d'une violence extrême. On parle d'exécutions sommaires, de tortures, de rebelles précipités dans le vide depuis des avions militaires... À combien s'élève le bilan ? Aujourd'hui encore, personne ne peut le dire avec certitude. Certains, comme à l'époque le parti communiste, évoquent 100 000 à 150 000 morts. D'autres avancent 89 000 décès. Un chiffre aujourd'hui largement revu à la baisse. Il y aurait eu, selon certains historiens, moins de 10 000 morts dans les affrontements, 15 000 au total, si on prend en compte les conséquences de ces troubles malgaches. »

[Le résumé de la grande insurrection indépendantiste malgache en 1947 par un journaliste du Figaro laisse plus que perplexe. Des massacres de sauvages réprimés par des ministres irréprochables, des faits avérés présentés sous forme de rumeurs, et une bataille de chiffres entre certains et « certains », qui se conclut au bénéfice d'un révisionnisme manifeste sur ces « troubles malgaches ». A-t-on peur au Figaro que les

Le Canard Enchaîné, *La Tournée du patron*, 20/07 : « L'Élysée a tenu à honorer quelques vedettes financières de l'ex-RPR à l'occasion de la distribution de Légions d'honneur du 14 juillet. [...]

L'avocat Francis Szpiner, qui conseille Chirac depuis plusieurs années et qui a défendu Juppé au procès des emplois fictifs a ainsi été promu au grade d'officier. [...] Trois jours auparavant, le 11 juillet, [...] Didier Schuller a affirmé devant le tribunal de Créteil que Szpiner avait organisé sa fuite à l'étranger en 1995, sur ordre de l'Élysée. [...] L'ancien vice-président du conseil régional d'Ile-de-France Philippe Lachenaud (UDF, tendance Chirac) a lui aussi décroché sa rosette. Entre 1992 et 1995, Lachenaud était chargé des travaux de rénovation des lycées qui viennent de donner lieu à un procès retentissant. [...] Enfin Jérôme Grand d'Esnon, ex-responsable juridique du RPR, vient d'être nommé chevalier. En 2002, cet homme de confiance de Chirac avait expliqué sans rire aux magistrats de Nanterre que le système des emplois fictifs du RPR était « parfaitement légal ». Grand d'Esnon, aujourd'hui directeur des affaires juridiques à Bercy, est également à l'origine du nouveau Code des marchés publics, promulgué en 2003, qui assouplit les contrôles sur les dépenses publiques. »

[Pourquoi se gêner ? « L'ère des grandes affaires politico-financières est révolue », titrait Le Monde du 16 juillet, après que Didier Schuller soit « presque exonéré par des "zones d'ombre" » (Libération du même jour) dans le procès des HLM des Hauts-de-Seine. Contrairement à ce que pourrait laisser supposer ce titre, ce ne sont pas les relations entre la classe politique et les milieux d'affaire qui sont devenus plus vertueux. Ainsi que l'explique le contenu de l'article de F. Lhomme, c'est au contraire « la justice financière qui a tourné une page de sa courte histoire » en raison des désaveux systématiques infligés par le pouvoir politique aux juges les plus curieux, et des freins mis à leurs enquêtes (à commencer par l'immunité présidentielle). C'est sans doute pour fêter dignement cette nouvelle ère que l'Élysée a offert sa tournée. – VS]

LIRE

Damien Millet, *L'Afrique sans dette*, Éd. CADTM/Syllepse, 2005, 218 p., 14 €.

« Auparavant, ils pillaient n'importe comment, maintenant ils pourront piller de façon ordonnée. » (Victor Nzuzi, agriculteur congolais, membre du CADTM).

Le dernier ouvrage du CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde) est, comme les précédents, une synthèse rigoureuse et percutante. En quelques deux cents pages, l'histoire de la dette africaine, les mécanismes méconnus et les acteurs de l'ombre, sont mis au jour, à l'aide d'une documentation riche et éclectique.

Conçue dès le départ comme un instrument géopolitique visant à perpétuer une domination économique invisible, la spirale de la dette résulte essentiellement des décisions prises aux Nord, à commencer par l'escroquerie des prêts à taux variables qui vont exploser dans les années 70. Depuis lors, la gestion de la dette est le prétexte au chantage et à l'ingérence économiques les plus dévastateurs : les économies africaines doivent rester soumises aux besoins des multinationales occidentales. Plans d'ajustements structurels, privatisations tous azimuts, suppression des barrières douanières et des subventions aux produits de première nécessité, etc. : ces thérapies de choc, vécues à juste titre comme une phase de recolonisation, vont laminer les sociétés africaines. Aujourd'hui, seul le vocabulaire a changé. Nepad et autres initiatives PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) sont menées au nom de la lutte contre la pauvreté, mais le contenu ultralibéral (démultipliant la prédatrice des transnationales) reste le même.

Cette étude, qui fait un sort à la prétendue générosité des gouvernements occidentaux, en revenant notamment sur la réalité de

l'Aide publique au développement, les diverses escroqueries liées aux prêts et les différentes modalités, légales ou illégales, de pillages, montre également de manière très claire l'imbrication entre la dette, la corruption, les régimes autoritaires et la pauvreté. Les détournements, dans des proportions astronomiques, sont non seulement tolérés, mais même encouragés. « La corruption est l'huile qui permet au mécanisme de domination actuel de ne pas se gripper. » (p. 131)

L'ouvrage se veut également un argumentaire face aux négrologues. Un chapitre, qui se clôt sur cette citation de Gide : « Moins le blanc est intelligent, plus le noir lui paraît bête. », est consacré à Stephen Smith. Il récapitule toutes les raisons d'annuler une dette maintes fois remboursées et qui n'a pourtant jamais cessé de s'accroître. [VS]

Directeur de la publication : Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction : Pierre Caminade.

Comité de rédaction : Lounis Aggoun (LA), Pierre Caminade (PC), Sharon Courtoux (SC), Christian Loubier (CL), Sisulu Mandjou Sory (SMS), Victor Sègre (VS), Odile Tobner (OT).

Ont aussi participé : Alain Deneault, Jean-Luc Raharimanana, Comi M. Toulabor.

Coordination : Olivier Thimonier.

Association Survie, 210 rue Saint-Martin, F75003-Paris –
Commission paritaire n° 76019 – Dépôt légal : septembre 2005 –
ISSN 1155-1666 – Imprimé par nos soins –
Abonnement : 20€ (Étranger) : 25€ ; Faible revenu : 16€ –
Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25 – Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20 –
<http://www.survie-france.org> – survie@wanadoo.fr